

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Octobre / Novembre 2023 - N°285



INTERVIEW DAVID LISNARD

PRÉSIDENT DE L'AMF

« En terminer avec
l'Absurdistan »

DOSSIERS

Parole aux maires
Économie sociale et solidaire
Handicap

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

Parce que la propreté est une composante essentielle de votre entreprise, exigez des prestations efficaces et responsables



Optez pour une entreprise adhérente à la Fédération des Entreprises de Propreté Ile-de-France

www.fep-iledefrance.fr/nos-entreprises-adherentes



Merci à Kheira d'embellir notre cadre de vie.

Maison de l'entreprise innovante
77 420 Champs-sur-Marne

Édito

La
Revue
du

Trombinoscope

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTE

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel
joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 €H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information professionnelle du monde politique

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Tél. : 01 76 21 40 10
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

La démocratie municipale : hussarde de la République

Arrivées à mi-mandat, les équipes municipales élues en 2020 dans un contexte inédit de crise pandémique s'interrogent sur l'avenir de la démocratie locale en France. Taux de participation électorale en berne, violences à l'endroit des élus, démissions galopantes, désengagement des citoyens... autant de sujets qui offrent le spectacle d'une démocratie municipale malmenée. Et pourtant, elle tient encore debout, en véritable hussarde de la République.

Commençons par un fait historique. La France est le seul pays au monde capable de rassembler près d'un million de citoyens engagés sur des listes électorales le temps d'un scrutin municipal pour élire 500 000 conseillers municipaux. Par ce maillage dense et permanent, les Français entretiennent une relation de forte confiance envers leurs édiles municipaux, et ce sans discontinuité depuis 15 ans. Un tel niveau de confiance reste sans comparaison avec les faibles scores accordés aux représentants nationaux. Pourquoi ? Le lien de proximité et l'exemplarité garantissent aujourd'hui aux maires un jugement positif de la part des Français. Loin des clivages idéologiques radicaux entendus sur la scène nationale, le local s'impose comme un espace où la représentation politique s'incarne dans un rapport d'interconnaissances, de visibilité et d'action publique in concreto.

Ce tableau idyllique s'est toutefois assombri depuis la succession des crises (gilets jaunes, COVID-19, émeutes urbaines) auxquelles les maires ont eu à répondre sans avoir le sentiment d'être efficacement accompagnés ou reconnus par les plus hautes autorités de l'Etat. Le malaise s'est accentué par l'accélération des violences physiques ou symboliques à leur endroit, par des démissions record de maires (1300 entre juin 2020 et septembre 2023), par la montée d'un consumérisme des citoyens vis-à-vis du bien commun municipal et surtout par un clivage entre communes rurales et communes urbaines.

Les difficultés des maires sont connues et bien documentées. Un dialogue doit désormais s'installer sur l'avenir de la fonction de maire. Certes la révision du statut de l'élu local peut y contribuer. Mais

elle ne peut être la seule réponse à toutes les insuffisances de notre démocratie municipale. Ce qui importe, c'est avant tout de replacer l'action des maires dans un rôle de médiateur entre l'individu et l'Etat. Déjà en 1835, Alexis de Tocqueville (*De la démocratie en Amérique*) plaidait pour le rôle indispensable des corps intermédiaires, garants du bon fonctionnement des démocraties représentatives. Gageons que cette prescription serve de boussole aux prochains débats sur l'avenir des communes et de leurs représentants. ●



Martial Foucault

Professeur à Sciences Po et directeur du CEVIPOF

PÉRIMÉE
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
À PARTIR DU
02/11/2023

Cette étiquette vous choque ?

Recruteurs, changeons
notre regard sur les seniors.



Échangez avec nos consultants pour recruter tous les talents.
Rendez-vous sur apec.fr

Sommaire

Octobre / Novembre 2023

4

Interview

David Lisnard

Président de l'Association
des Maires de France

« En terminer avec
l'Absurdistan »



6 Parole aux maires

7 Un effort inédit de sécurité vers les territoires grâce à 239 nouvelles brigades de Gendarmerie. *Gérald DARMANIN*

8 Un engagement de l'État renforcé au service des élus locaux.
Dominique FAURE

10 Finances locales : pour les collectivités, c'est le supplice du garrot.
André LAIGNEL

11 La refonte d'un système avant un krach certain. *Pierre BRETEAU (*)*

12 Maire : un mandat pas comme les autres. *Murielle FABRE*

14 Face à l'insécurité croissante : les maires en première ligne.
Jean-Paul JEANDON

15 L'importance de bien se préparer à la gestion de crise.
Eric MÉNASSI

16 Face aux risques, la nécessité d'une politique de prévention ambitieuse. *Sébastien LEROY*

18 Les maires face aux défis de la transition écologique.
Christian MÉTAIRIE

19 En route pour la transition écologique... Oui, mais !
Bertrand HAUCHECORNE

20 Sur la santé, les maires agissent en complément de l'État.
Frédéric CHEREAU & Claire PEIGNÉ

22 Économie sociale et solidaire

23 Avoir le « réflexe ESS ». *Olivia GRÉGOIRE*

24 L'ESS, l'Économie de la solidarité et de la réussite. *Gérard LESEUL*

26 Préparons le 10e anniversaire de la Loi du 31 juillet 2014 !
Stéphane VIRY

27 Affirmer de nouveaux récits pour l'ESS. *Charles FOURNIER*

28 Bordeaux, capitale de l'ESS en 2025. *Pierre HURMIC*

29 Encourager les Tiers-Lieux en renforçant les coopérations territoriales. *Hervé GILLÉ*

30 Le mois de l'ESS : un évènement pour mettre en valeur des acteurs clefs du territoire. *Martine BERTHET*

31 L'Économie Sociale et Solidaire, l'économie du « nouveau monde ». *Michel Pier JEZEQUEL*

32 Handicap

33 Un grand plan d'action pour l'autonomie au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs familles. *Aurore BERGÉ*

34 Des citoyens à part entière et non particulièrement à part.
Fadila KHATTABI

36 Pour qu'une loi Grand Âge soit enfin adoptée ! *Jérôme GUEDJ*

37 Nos familles attendent/demandent des solutions.

Servane HUGUES

39 Un cap pour l'autonomie : il y a urgence ! *Justine GRUET*

40 Un appui inconditionnel au handicap et à l'autonomie doit être érigé en grande cause nationale. *Christine ENGRAND*

41 De l'urgence d'une politique publique de la dépendance.

Martine ETIENNE

42 Ouvrons les yeux sur le handicap. *José BEAURAIN*

45 Missions, Nominations, Élections

45 Présidence de la République, Gouvernement

48 Parlement

53 Union européenne, énergie

55 Collectivités d'Outre-Mer, conseil régionaux

56 Conseils départementaux

57 Communes

58 Préfecture de police de Paris, préfetures

62 Santé

63 Affaires publiques, Autres Mouvements

DAVID LISNARD

Président de l'AMF

En terminer avec l'Absurdistan

En route pour la Présidentielle ? Le maire de Cannes, David Lisnard, seul candidat à sa succession à la tête de l'Association des maires de France (AMF), apparaît de plus en plus comme un probable candidat à droite.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Qu'attendez-vous de cette nouvelle édition du Congrès des Maires ?

Que nous démontrions que la commune est la collectivité de l'avenir, si on nous laisse travailler. C'est une édition aussi marquée par le thème de la sécurité. Nous avons décidé le slogan « Communes attaquées, République menacée » avant les émeutes de juin, mais forcément, il trouve un écho particulier après ces événements, et dans le contexte dramatique actuel. Cela étant dit, nous sommes aussi attaqués par le mouvement de recentralisation de l'action publique, que l'on constate depuis une quinzaine d'années, au détriment des libertés locales et donc de l'efficacité des pouvoirs publics.

Vous avez été très fâché à l'encontre d'Emmanuel Macron, à la suite de ses propos sur la hausse de la taxe foncière dans certaines collectivités, lors de son intervention télévisée fin septembre. Où en sont vos relations ?

Ses propos étaient très injustes, et la polémique tout à fait déplacée, inutile et surtout malvenue. Ce ne sont pas les maires qui ont décidé de concentrer l'effort fiscal local sur les seuls propriétaires, mais lui, avec la réforme de la taxe d'habitation. Il reste en outre que 86% des communes n'ont pas augmenté leur taxe foncière, et dans les 14% restantes, cela ne signifie pas automatiquement qu'elles soient mal gérées. Même si elles ne sont certainement pas

toutes exemplaires, les collectivités territoriales ne représentent que 11,2% des dépenses du PIB, tandis que la moyenne européenne est à plus de 18%. Nous ne sommes pas le problème des comptes publics de la France.

Comment se fait-il que le président de la République paraisse toujours en difficultés avec les élus locaux ?

Il y a eu de telles fluctuations dans le discours du chef de l'Etat que c'est peut-être l'une des causes de l'incompréhension. A l'AMF, en tout cas, nous ne sommes peut-être pas d'accord sur tout, en particulier sur cette recentralisation financière évoquée, mais nous travaillons plutôt en confiance avec le Gouvernement, depuis qu'Elisabeth Borne est Première ministre. Nous respectons profondément l'Etat. Nous sommes légitimistes, qu'elles que soient nos convictions politiques.

Aujourd'hui, vous considérez que les budgets locaux peinent à être bouclés. Que souhaiteriez-vous ?

Il y a un souhait général et intemporel, c'est d'être responsable. Car la responsabilité, pour nous, c'est l'efficacité et une marque de la démocratie. Et pour être responsable, il faut être libre d'agir et en avoir les moyens. Je pense qu'on est au bout du système actuel - un système de recentralisation financière, avec la suppression des taxes d'habitation, professionnelle ou encore de la CVAE*. Que l'effort fiscal local ne repose plus que sur les propriétaires, c'est

particulièrement injuste ! On se retrouve avec des collectivités dépendantes de l'Etat, et donc sous perfusion d'un malade.

Dans l'immédiat, on demande à ce que la parole de l'Etat soit respectée. Il nous dit qu'il va augmenter la dotation globale de fonctionnement (DGF). Nous souhaitons surtout qu'elle reste stable en euros constants, c'est-à-dire qu'elle soit indexée sur l'inflation. Car même en prenant les hypothèses du gouvernement qui nous paraissent optimistes, là, elle progresse trois fois moins vite que celle-ci. L'Etat nous impose une dynamique de charges tout en nous privant d'une dynamique de recettes. Et il ne se gêne pas pour prélever sur les ressources des collectivités, alors même qu'il augmente ses dépenses... Ce n'est pas sérieux.





sur le logement. Les propriétaires sont maltraités fiscalement en France, or pour que les locataires trouvent des logements, il faut des propriétaires. L'État n'a fait qu'organiser la pénurie du foncier, donc sa cherté. Il a créé des dispositifs qui ont réduit le marché. Et les classes moyennes ne parviennent plus à se loger. Celles-ci deviennent éligibles au logement social. Les bailleurs sociaux sont plutôt encouragés à les prendre, et pour finir, tout le monde est perdant, notamment les plus pauvres.

Maisons fissurées, risque incendie multiplié, les phénomènes météorologiques de plus en plus intenses et fréquents avec le réchauffement climatique... Comment là aussi faire au mieux ?

A l'AMF, nous avons créé un groupe de travail en ce sens. La facture climatique pour les assureurs a atteint 10,6 milliards d'euros en 2022, un niveau jamais connu depuis 20 ans. Et selon des estimations,

cela ne va pas s'arranger. Dans un tel contexte, les assureurs se désengagent. L'État doit donc jouer son rôle de régulateur pour accompagner les communes. C'est un sujet majeur dont j'ai fait part au ministre de l'Économie. Et Bruno Le Maire a déjà accepté qu'un médiateur soit nommé. L'AMF est également associée à Bercy pour réfléchir à élargir la compétence du médiateur de l'assurance. Nous réfléchissons à fonder, en dernier recours, un nouveau dispositif assurantiel pour répondre aux besoins des collectivités.

La Cour des comptes appelle pourtant à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics...

Le constat de la Cour des Comptes n'est pas aussi simple que vous le sous-entendez. Déjà, il atteste que les collectivités respectent la règle d'or, celle de n'emprunter que pour leur investissement, contrairement à l'État qui y procède aussi pour son fonctionnement. Même si certaines collectivités sont mal gérées - et, en l'occurrence, aux habitants de décider de changer ! - dans l'ensemble, les collectivités participent déjà largement à l'effort du redressement des comptes publics. Rien que sur la DGF, 62 milliards d'euros ont été prélevés par l'État sur les intercommunalités et les communes depuis 2010.

Vous avez adopté une formule « trop d'administration tue le service public », expliquez-nous ?

C'est ce que je constate sur le terrain. On a le record du monde de la dépense publique (58 % de la richesse produite), on a aussi maintenant le record des prélèvements obligatoires... Plus l'État supprime des impôts locaux, plus les Français se retrouvent pour finir à payer de la fiscalité et des charges. Dans un tel contexte, on devrait avoir un service public ultra présent et performant, or c'est tout l'inverse sur le terrain, en particulier dans les communes rurales avec la disparition de certains services. Il y a une dégradation des services publics de base, alors qu'il n'y a jamais eu autant de dépenses, par excès de bureaucratie.

Les grands enjeux actuels, dont la transition écologique, réclament sans doute une certaine planification à l'échelle du territoire dans sa globalité, ne pensez-vous pas ?

Ça se discute ! On a besoin d'un État fort sur ses fonctions régaliennes, ainsi que sur la santé et l'instruction publique, car on voit bien la dégradation sur l'éducation. Sur le reste, il faut libérer les énergies. Le meilleur moyen pour décarboner l'activité, ce sont les systèmes qui permettent le foisonnement des initiatives. C'est le principe de subsidiarité. On a certes besoin d'une stratégie nationale d'énergies pilotables, bon marché, abondantes, comme le nucléaire. Mais sur la décarbonation, il nous faut surtout des objectifs clairs, éviter la bureaucratie fortement consommatrice d'argent public, et laisser faire les différents acteurs, avec l'État qui stimule puis contrôle a posteriori.

Sur le logement, la situation est quasi bloquée, et beaucoup redoutent une grave crise. Comment s'y préparer au mieux en tant que maire ?

Si on écoutait plus nos constats et nos alertes, on aurait moins de problèmes. Ça fait des années que l'AMF annonce une grave crise

« je n'ai pas de limite à mon ambition, sauf celles des capacités et de la décence »

Sur la sécurité ?

Il est incontestable qu'il y a une augmentation de la délinquance en général. Et les élus sont aussi directement ciblés. En 2022, les atteintes les visant sont en hausse de 32 % par rapport à 2021. Ce contexte d'insécurité est naturellement lié à la pénurie de moyens dans la justice. On adapte la doctrine à la pénurie, et on se retrouve avec une peine sur deux non appliquée.

Lorsqu'un élu est agressé parce qu'il est maire et dépositaire de l'autorité publique, ce que l'on demande, c'est que l'affaire soit effectivement traitée. Les classements sans suite, on n'en peut plus. Nous voudrions aussi, en plus de la protection fonctionnelle automatique, que ces agressions soient considérées comme une circonstance aggravante, comme pour un policier ou un gendarme. La ministre Dominique Faure y est favorable.

Début octobre, vous avez inauguré la permanence de votre parti politique, «Nouvelle Énergie», à Paris, et vous auriez de grandes ambitions pour 2027. Qu'en est-il ?

Je suis un homme engagé. Je le répète : nous vivons une crise civique majeure... Il faut recentrer l'action publique sur l'exécution, libérer l'acte de création, lutter contre toutes les entraves à celle-ci, en terminer avec le laxisme et l'Absurdistan. Ce sont ces idées que j'essaie de porter. François Baroin m'avait soufflé « si tu veux être entendu, il faut que l'on pense que tu peux être candidat à la Présidentielle », alors voilà... Je vois qu'il y a de l'intérêt médiatique, je l'utilise. La Présidentielle, c'est dans 4 ans, c'est encore loin, nous verrons bien. Mais je n'ai pas de limite à mon ambition, sauf celles des capacités, de l'utilité et de la décence. ●

* Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

TRIBUNES

LE TROMBINOSCOPE DONNE LA PAROLE AUX MAIRES !



L'Association des Maires de France (AMF) organise du 21 au 23 novembre prochains le 105ème Congrès des maires et Présidents d'Intercommunalités de France, à Paris au Parc des Exposition de la porte de Versailles. Durant ces 3 jours, plus de 20 conférences, débats en plénière, forums thématiques ou points infos sur les grands sujets d'actualité ou actions des communes sont proposés, et diffusés en direct sur Public Sénat. La revue politique du Trombinoscope est également partenaire de l'événement et sera distribuée tout au long de ce rendez-vous annuel.

Elus en 2020, les 35 000 maires de France sont à mi-mandat. Une belle occasion pour leur donner la parole sur les grands sujets d'actualité ! Après l'interview de David Lisnard, le maire de Cannes, président de l'AMF, qui nous a lui-même donné son avis sur ces thèmes, place à d'autres élus, de tous bords, à la tête de plus ou moins grandes villes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ces derniers s'inquiètent de l'évolution du climat dans lequel ils exercent leurs fonctions.

« Communes attaquées, République menacée », tonne ainsi l'AMF en slogan ! Non seulement, les maires doivent faire face à de plus en plus de violences. En 2022, elles seraient ainsi en recrudescence de plus de 30%, et 2023 ne s'annonce pas meilleure. Mais ils ont aussi de plus en plus de mal à boucler leur budget. Dans un tel contexte, les paroles du chef de l'Etat aux JT de 20H le 24 septembre au soir ont bien du mal à passer. « Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente, ce n'est pas le Gouvernement. [...] C'est votre commune qui le décide. Et c'est un scandale quand j'entends des élus qui osent dire que c'est la faute du gouvernement », a notamment déclaré Emmanuel Macron... Sauf que c'est à cause de la suppression de la taxe d'habitation qui a profondément déstabilisé la fiscalité locale que cette taxe foncière a pu tant progresser par endroit, répondent en substance les édiles fâchés.

Face à tous ces enjeux, comment éviter la crise des vocations et maintenir la sécurité ? Comment conserver les services et leur qualité avec moins de ressources ? Comment assumer en vrac le vieillissement de la population, la crise du logement, d'autant plus en pleine transition écologique, comment prévenir et gérer les crises en particulier climatiques... C'est sur toutes ces questions essentielles que nous avons demandé à une dizaine de maires leur avis, en plus des ministres de l'Intérieur et des collectivités, Gérald Darmanin et Dominique Faure.

Stéphanie Fontaine

UN EFFORT INÉDIT DE SÉCURITÉ VERS LES TERRITOIRES GRÂCE À 239 NOUVELLES BRIGADES DE GENDARMERIE

Gérald DARMANIN

- Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
- Conseiller municipal délégué à l'attractivité de Tourcoing



vers les citoyens, qui ont eu lieu. Ces échanges ont fait naître 395 projets qui sont remontés au ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, et 239 ont été validés après une analyse exigeante des dossiers.

Ces nouvelles brigades répondent à un double objectif. D'abord, celui de renforcer la présence des gendarmes sur la voie publique : c'est à la fois un engagement du Président de la République, une demande de nos concitoyens, et surtout, c'est l'ADN des gendarmes. Avec plus de 2 100 créations de postes dédiés à ces 239 nouvelles brigades, nous pourrons faire davantage de prévention, être plus visibles, mais aussi agir plus rapidement dans des situations d'urgence comme dans l'interpellation des délinquants.

Le deuxième objectif, c'est celui de renforcer le service public dans les territoires qui en ont le plus besoin, parce que les élus et les

Lundi 2 octobre dernier à Tonneins, le Président de la République a dévoilé la carte des 239 nouvelles brigades de gendarmerie. J'ai l'honneur de mettre en œuvre cet engagement historique pour la gendarmerie mais surtout pour les Français.

Ces brigades ne pouvaient être créées sans les élus locaux : grands connaisseurs de leurs territoires et habitués à s'adapter finement aux réalités du terrain, nous avons souhaité les associer étroitement à ce programme. Ainsi, de multiples concertations dans les départements ont été menées pendant plus de six mois : j'ai pu assister personnellement à plusieurs d'entre elles et aux échanges efficaces, résolument tournés

« Dans un contexte de défiance et de violence croissantes, notamment envers les maires, les élus doivent savoir qu'ils peuvent compter sur "leurs gendarmes". »

habitants ont exprimé leur souhait de davantage de proximité, mais aussi d'être accompagnés dans les défis qu'ils doivent actuellement relever. Par exemple, la zone gendarmerie connaît actuellement une croissance démographique d'ampleur - 2/3 de la croissance démographique depuis 15 ans, comme le dynamisme économique dans ces départements. Nous avons voulu que le maillage territorial de la gendarmerie s'adapte à ces tendances.

Ces brigades relèvent plus largement de l'esprit de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) adoptée l'an dernier pour renforcer de manière inédite nos forces de sécurité intérieure et leur donner les moyens d'innover dans leurs missions de protection de la population. Ainsi, le programme des nouvelles brigades comprend la création de 145 brigades mobiles qui incarnent le fameux « aller-vers » la population, dotées d'outils numériques qui permettent de rendre le même service public que dans une brigade fixe. Conscients aussi des nouveaux enjeux de délinquance (délinquance environnementale, cybercriminalité, violences intrafamiliales), nous avons souhaité, avec le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, créer des groupes spécialisés et spécialement formés à ces nouvelles menaces parmi certaines brigades mobiles. Ces nouvelles brigades sont enfin les partenaires des élus, au quotidien. Dans un contexte de défiance et de violence croissantes, notamment envers les maires, les élus doivent savoir qu'ils peuvent compter sur « leurs gendarmes ». De la même manière que les gendarmes sont les premiers interlocuteurs de leurs administrés, le gendarme est le premier interlocuteur des maires. La création de 239 brigades permettra donc de poursuivre les efforts déjà engagés pour la sécurité du quotidien en concertation avec les élus, tout en confortant le plan #PrésentsPourLesÉlus qui permet de sensibiliser et de réagir rapidement en cas d'agression.

Les premières brigades seront opérationnelles d'ici la fin de l'année, et je ne manquerai pas de venir les inaugurer avec les élus. ●



UN ENGAGEMENT DE L'ÉTAT RENFORCÉ AU SERVICE DES ÉLUS LOCAUX

Dominique FAURE

- ▶ Ministre déléguée aux Collectivités territoriales et à la Ruralité
- ▶ Conseillère municipale de Saint-Orens de Gameville



La mutation des territoires, dans un contexte de crise écologique, économique, sociale et sanitaire, est au cœur des préoccupations du Gouvernement. Maire d'une commune périurbaine pendant plus de huit ans et députée d'une circonscription rurale, je sais la complexité de l'exercice du mandat d'élu local mais aussi les défis immenses auxquels ils sont confrontés.

Parce que l'Etat veut être à la hauteur de ces mutations territoriales, nous avons ouvert plusieurs chantiers de réflexion pour clarifier les responsabilités des collectivités territoriales, donner plus de moyens aux élus et rationaliser notre action en faveur des citoyens. Nouveau partage des compétences, refonte des politiques d'aménagement du territoire, réforme des dotations budgétaires, planification écologique sont autant de sujets sur lesquels nous travaillons activement.

Un budget à la hauteur des enjeux

Avec le projet de loi finances pour 2024, nous avons prévu 55 milliards d'euros de soutien de l'Etat aux collectivités territoriales. En deux ans, la dotation globale de fonctionnement a été augmentée de 540 millions d'euros. Equité et cohésion territoriale seront également renforcées dans les quartiers prioritaires de la ville comme dans les campagnes, avec des moyens accrus en faveur des territoires en situation de difficulté.

Notre engagement aux côtés des maires ruraux ne faiblit pas et même se renforce. C'est dans cette optique que nous avons lancé le plan France Ruralités, armé de 2 Mdse sur les 4 prochaines années. Au menu : pérennisation des zones de revitalisation rurale (ZRR), renforcement de la dotation de soutien aux aménités rurales, recrutement de 120 chefs de projet au service des petits maires ruraux, ouverture d'une enveloppe de 90 M€ pour les mobilités du dernier kilomètre, etc.

Réussir le pari de la transition écologique

Parallèlement, nous voulons maintenir le cap de la planification écologique en la territorialisant, c'est-à-dire en régionalisant nos objectifs et en embarquant les acteurs des territoires, collectivités, entreprises et bien sûr citoyens. Pour atteindre la neutralité carbone

en 2050, 7 milliards d'euros sont prévus dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024 afin de sauvegarder notre biodiversité, de déployer les énergies renouvelables ou encore de protéger nos cours d'eau et nos sols.

Pour relever ce défi, nous avons engagé deux chantiers particuliers : d'abord, la hausse de la dotation aménités rurales et biodiversité à 100 M€ pour accompagner les collectivités territoriales dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel, ensuite l'engagement d'un grand plan pour rebâtir les forêts françaises avec 100 millions d'arbres plantés tous les ans d'ici 2032. Enfin, le président de la République a engagé un travail sur la ressource en eau.

Revaloriser la fonction d'élu local

Toutes ces nouvelles missions ne peuvent aller de pair qu'avec une revalorisation de la fonction et du statut de l'élu local, notamment dans un contexte de fortes violences à leur rencontre. Le cas de Saint-Brévin-les-Pins est emblématique. Avec le pack de sécurité de mai 2023 puis le plan de lutte contre les violences faites aux élus de juillet 2023, nous nous sommes emparés de cette problématique pour renforcer la protection et l'accompagnement des élus. Nous serons en rendez-vous.

« Notre engagement aux côtés des maires ruraux ne faiblit pas et même se renforce. »

En outre, nous le savons, à l'heure de la crise de la représentation politique, la charge des maires au quotidien s'alourdit de complexités hybrides, reflets des maux de notre société. Il était donc temps de mettre en place une réflexion de fond sur les moyens de simplifier leur quotidien,

ce que nous avons fait avec la Convention nationale de la démocratie locale, qui aura lieu dans les prochaines semaines. Nous en présenterons les conclusions au moment du congrès des maires, en cette fin novembre 2023.

*

Pour une action au plus proche des réalités du terrain, nous nous mettons à l'écoute des élus locaux. Car c'est ensemble que nous devons œuvrer à une société solidaire et unie face aux grands défis de notre époque. ●





**Porter des repas
et des médicaments,
faire des visites à domicile.
C'est agir aux côtés
des collectivités !**

Accompagner chacun, dans chaque territoire pour bien vieillir et rester le plus longtemps possible à domicile est un enjeu majeur. Portage de repas, de médicaments, visites à domicile par le facteur... La Poste Solutions Business s'appuie sur la proximité de son réseau humain, son expertise logistique et son maillage territorial unique pour accompagner nos aînés.

Vous avez des défis, nous avons des solutions.
Plus d'informations au 36 34* ou sur laposte.fr/collectivites



**LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS**

* Service gratuit + prix de l'appel.
La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 € - 356 000 000 RCS Paris.
Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris. Crédit photo : Getty Images - 08/2023.

FINANCES LOCALES : POUR LES COLLECTIVITÉS, C'EST LE SUPPLICE DU GARROT

André LAIGNEL

- ▶ Maire d'Issoudun
- ▶ Président la Communauté de communes du Pays d'Issoudun
- ▶ Premier Vice-Président délégué de l'AMF



La présentation du projet de loi de finances (PLF) est toujours l'occasion de dresser un bilan des finances locales, et plus largement de l'état des relations entre l'État et les collectivités territoriales. Le texte actuellement examiné au Parlement constitue à ce titre une bonne illustration des divergences qui demeurent entre les élus locaux et le Gouvernement quant aux difficultés de financement des politiques publiques. En effet, le budget actuellement défendu par l'exécutif porte en lui la trace du mouvement de recentralisation que subissent les territoires depuis de nombreuses années.

Il faut tout d'abord mesurer que si le PLF a pour objet de prévoir les dépenses et recettes pour l'année à venir, il intervient dans un contexte qui est tout sauf neutre pour les collectivités. Une tendance lourde s'est ainsi installée : le transfert plus ou moins insidieux de charges de l'État vers les collectivités, par le biais d'annonces de politiques nationales dont le coût sera tout ou partie assumé par les budgets locaux. C'est par exemple le cas de la petite enfance, pour laquelle le Gouvernement a annoncé 200 000 places d'accueil en 2030, faisant naître des espoirs légitimes dans l'esprit de nos concitoyens. Mais si des financements sont certes prévus, ils sont loin de couvrir les besoins, laissant les maires en première ligne pour supporter, au choix, la charge financière incidente ou les espoirs déçus de citoyens déboussolés. On retrouve la même logique avec la rénovation thermique des écoles annoncée en septembre dernier : l'État déclare vouloir enclencher un grand plan national, avance des sommes certes importantes mais bien loin de couvrir les coûts réels et se permet même de sélectionner les établissements retenus... alors même qu'il s'agit d'une compétence des communes, qui devront au final financer une bonne partie des travaux ! Le même rituel se répète à l'envi au gré des plans de communication du Gouvernement : plan eau, ZAN,

hausse du point d'indice, plan vélo, plan chaleur... Cela s'apparente véritablement à une recentralisation administrative, l'objectif à peine voilé consistant à transformer les collectivités en sous-traitantes de politiques nationales.

Il faut ajouter à cela le processus d'étranglement financier des collectivités qui vient de loin, mais se confirme à la lecture du budget pour 2024. Je veux rappeler que le montant total des transferts financiers de l'État aux collectivités pour l'année à venir s'élève au total à 108 milliards d'euros. Dans la mesure où nous sommes contraints de voter nos budgets à l'équilibre et que nous subissons la hausse des prix, l'absence d'indexation de ces ressources sur une inflation constatée aujourd'hui à 5 % conduit à une perte de plus de 5 milliards d'euros en euros constants ! Or, les concours financiers aux collectivités ne se contentent pas d'être figés cette année, ils baissent de 550 millions d'euros. En tout, ce sont près de 5 milliards 600 millions qui manqueront aux budgets

« Une tendance lourde s'est (...) installée : le transfert plus ou moins insidieux de charges de l'État vers les collectivités, par le biais d'annonces de politiques nationales dont le coût sera tout ou partie assumé par les budgets locaux. »

locaux, ce qui me conduit à dire que c'est la pire année pour les finances locales que je n'ai jamais connue ! En outre, la recentralisation financière se caractérise également par le fléchage toujours plus important des dotations de l'État (DSR, DSIL...) en fonction des priorités qu'il fixe lui-même, au détriment du principe de libre administration. De la même façon, le Gouvernement a transformé une partie de la compensation pourtant due aux collectivités pour la suppression de la CVAE¹ en Fonds vert dont l'attribution est confiée aux

préfets. Dès lors, les annonces grandiloquentes sur l'augmentation du FCTVA² – mais dérisoire cette année – ou encore sur la hausse de la DGF³ – de 0,8 %, bien loin de l'inflation – ne pourront masquées le véritable supplice du garrot qui étouffe aujourd'hui les collectivités, avec les conséquences sociales et économiques qu'il entraîne pour tout le pays. ●

¹ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

² Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

³ Dotation globale de fonctionnement (DGF)



LA REFONTE D'UN SYSTÈME AVANT UN KRACH CERTAIN

Pierre BRETEAU*

Décédé le 23 octobre 2023, il était :

- ▶ Maire de Saint-Grégoire
- ▶ Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne
- ▶ Co-président de la commission Finances et fiscalités locales à l'AMF
- ▶ Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine



Aujourd'hui, les principes et les règles ainsi que les décisions budgétaires choisis par l'État concernant le transfert de compétences aux collectivités locales entraînent de trop fortes contraintes pour les communes. C'est un fait.

Alors que les premières lois de décentralisation de 1982/1983 décidaient clairement de transférer une partie des compétences de l'État vers les collectivités locales en échange du financement ad hoc, comment en sommes-nous arrivés à une telle situation où toute cohérence semble désormais perdue ?

Les réformes successives de décentralisation, depuis 20 ans, sont ici mises en cause car elles ont grignoté petit à petit l'autonomie fiscale de nos territoires et ont entraîné une nette diminution des

fiscal entre les communes littorales et intérieures sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

- Depuis quelques années, la dotation globale de fonctionnement (DGF) baisse :

- En 2008 = la dotation forfaitaire est de 14,16 milliards d'euros, la dotation de péréquation de 2,62 milliards d'euros.

- En 2022 = la dotation forfaitaire est de 6,80 milliards, la dotation de péréquation de 5,24 milliards d'euros.

Cette évolution d'une dotation forfaitaire à toutes les communes à un passage à une dotation à vocation à un nombre réduit de communes provoque une disparité de nos territoires.

Les budgets des collectivités s'en sont alors fortement ressentis.

Aujourd'hui, quels leviers fiscaux reste-t-il aux maires pour agir ? Augmenter l'impôt du seul contribuable de la taxe foncière ? Augmenter les tarifs pour les usagers (cantine, crèches, etc.) ? Réduire l'offre des services proposés par la collectivité ? Facturer des services jusqu'ici gratuits ? Baisser les investissements et renoncer à des projets d'utilité publique ? Est-il normal que les dotations de l'État ne couvrent même plus les services rendus par les communes en remplacement de l'État (CNI, passeports, etc.) ?

« Aujourd'hui, quels leviers fiscaux reste-t-il aux maires pour agir ? »

Force est de constater qu'actionner le levier de l'augmentation de la taxe foncière sur les résidences principales et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ne résoudra pas tous les problèmes. Seule une partie de la population, propriétaire de biens immobiliers, est concernée. Cela remet en cause l'égalité entre les contribuables pour l'accès au service public. Le principe d'égalité de traitement est écorné. Les maires doivent-ils alors repenser le rapport entre contribuables et usagers ?

Il est urgent que l'État redonne du souffle, du sens et de la concordance avec la réalité du terrain, dans les modalités techniques et financières à repenser ensemble pour continuer à mettre en œuvre sa politique de décentralisation.



recettes qui permettraient aux collectivités d'agir pour les habitants. Pourtant l'action en faveur des citoyens n'est-elle pas l'essence même de la mission du service public !

La liste des réformes impactantes pour nos collectivités est longue :

- En 2010, la taxe professionnelle devient la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) = perte de dotation pour les collectivités d'environ 1 milliard en 11 ans.
- En 2017, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) qui fut compensée par la taxe foncière sur le bâti (TFB) a entraîné des effets de nomadisme fiscal, de rebonds avec les communes sous ou sur compensées, sur les logements et un jeu

Il est urgent que le législateur repense, avec l'appui des collectivités locales, un panier de ressources en cohérence avec l'esprit de responsabilité des élus locaux, et l'autonomie et l'agilité que requièrent leurs mandats.

Si tel n'est pas le cas, nous risquons d'assister à un découragement des élus locaux, dangereux pour la démocratie, à la fragilisation sans retour des équilibres financiers communaux et au final à la dégradation avérée d'un service public nécessaire pour nos compatriotes. ●

* Tribune réalisée quelques jours avant son décès.

MAIRE : UN MANDAT PAS COMME LES AUTRES

Murielle FABRE

- ▶ Maire de Lampertheim
- ▶ Vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg
- ▶ Secrétaire générale de l'AMF



Cette mandature 2020 n'est vraiment pas ordinaire. Démarrant dans un contexte sanitaire rompant tout lien social avec nos concitoyens, il nous a fallu naviguer à travers les circulaires et directives pour avancer. Puis c'est une bourrasque inflationniste qui a suivi, faisant tanguer nos budgets locaux. La recentralisation financière - faite de transferts de charge non compensés, de dépenses obligatoires impactantes, et de captation de nos recettes - les comprime, malgré nos signaux.

Les conditions générales d'exercice de nos mandats sont de plus en plus difficiles, accentuées par la dégradation de la sécurité publique qui place les maires en première ligne, que ce soit en zone urbaine ou rurale. L'augmentation des violences faites aux élus est liée à l'augmentation des incivilités, elle-même créée par la crise civique. Dans un registre différent mais tout aussi révélateur, les dernières émeutes témoignent de ce glissement brutal de plus en plus marqué. La contestation de l'action publique est plus prégnante, née de la défaillance démocratique dans laquelle nous vivons. L'abstention est la partie émergée de l'iceberg démontrant le délitement du lien social. Les choix politiques nationaux font émerger des contestations populaires (crise des gilets jaunes par exemple), se traduisant par une défiance. Défiance aujourd'hui qui rejaillit sur les maires, victimes de faits de plus en plus violents en raison de « l'autorité » qu'ils représentent. La réforme inachevée de la décentralisation laisse une amertume confortant cette incapacité d'agir. Cette impuissance publique est au cœur des difficultés, alors même que nous avons besoin d'efficacité. Elle ne se résout pas par des palabres des Conseils nationaux de la refondation (CNR) successifs

« Les conditions générales d'exercice de nos mandats sont de plus en plus difficiles, accentuées par la dégradation de la sécurité publique qui place les maires en première ligne »

mais par des actes. La liberté et la responsabilité locales sont plus que jamais nécessaires. Nous avons démontré pendant toutes ces crises successives (sanitaire, économique...) que les communes, échelon de base de la démocratie, sont indispensables.

Plus de 1200 maires ont démissionné, lassés de tenir la barre, dans un environnement où nous nous sommes sans cesse ballotté par des flots mouvementés (inflation législative, bureaucratie verticale, insécurité, défiance sociale...). Les maires, élus de confiance car élus de proximité, s'interrogent sur leur raison d'être.

Mais les maires tiennent bon ! Passionnés, engagés, ils gardent le cap. A leurs côtés, l'AMF tel un navire amiral, les appuie, les conseille et surtout continue à s'engager dans les batailles. Notre association n'a pas attendu l'augmentation des démissions constatées ces derniers mois pour s'impliquer sur ce sujet. En effet, elle alerte le Gouvernement sur les difficultés depuis longtemps, agit et formule des propositions. Dans la perspective des élections municipales de 2026, l'AMF redouble d'effort pour limiter la faille démocratique. A ce titre, lors du Congrès des maires de France, elle présentera ses propositions visant à donner aux élus les moyens de

poursuivre leur rôle dans l'édifice républicain. Elle est mobilisée sur tous les travaux parlementaires. Elle prône aussi une nouvelle décentralisation, où l'échelon le plus proche serait par principe le premier à pouvoir agir, avec un pouvoir décisionnel des maires sur tout ce qui impacte leur commune.

Il s'agit d'entendre la voix pragmatique des maires. Nous restons lucides face aux défis qui nous attendent, avec toujours le souci d'une action locale constructive. Aujourd'hui, il importe de composer un environnement propice pour l'initiative locale, encourageant les

vocations, permettant d'agir et reconnaissant l'engagement des élus locaux à la hauteur des fonctions et responsabilités qu'ils exercent quotidiennement au service de l'intérêt général. ●



Élus locaux, les avocats vous protègent



Les avocats sont aux côtés des élus locaux et des collectivités territoriales. Choisir un avocat pour vous accompagner, c'est faire le choix d'un partenaire de confiance, soumis au secret professionnel et aux règles déontologiques. Choisir un avocat c'est aussi faire le choix de la sécurité pour vos démarches et vos projets : l'avocat a une connaissance à jour des textes juridiques et de la jurisprudence, il sait vous conseiller et a une maîtrise du contentieux.

Trouvez votre avocat sur avocat.fr



FACE À L'INSÉCURITÉ CROISSANTE : LES MAIRES EN PREMIÈRE LIGNE

Jean-Paul JANDON

- ▶ Maire de Cergy-Pontoise
- ▶ Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- ▶ Co-président de la commission Prévention de la délinquance et sécurité de l'AMF



en matière de sécurité, nécessitant l'intervention proactive et décisive des maires pour combler ces lacunes. Ils sont ainsi devenus des acteurs clés qui investissent dans des initiatives locales de prévention de la criminalité, collaborent étroitement avec les forces de l'ordre nationales et renforcent les effectifs de la police municipale dont ils doivent supporter le coût alors même que les budgets alloués aux collectivités diminuent. Et si certaines villes disposent de ressources suffisantes pour maintenir un haut niveau de sécurité, beaucoup doivent faire face aux défis croissants de la délinquance. Ajoutons à cela que souvent les besoins de sécurité sont plus prégnants dans les villes qui n'ont pas forcément les moyens d'y faire face. Il est donc indispensable de trouver une égalité sur l'ensemble du territoire et des communes pour garantir un niveau de sécurité équivalent et pour tous les citoyens.

La sécurité est une responsabilité collective et il est aujourd'hui plus que nécessaire de rétablir un équilibre entre l'État et les autorités locales. Cet équilibre se trouve dans le respect du rôle et des compétences de chacun, une approche collaborative doit garantir

une sécurité équitable et de qualité pour tous les citoyens. Si le Maire est le garant et le responsable de certains sujets définis dans l'article L2212 du Code général des Collectivités territoriales ou l'article L511 du Code de la Sécurité intérieure, il ne peut être porté pour responsable au-delà des pouvoirs et responsabilités qui lui incombent. Ainsi, dans le but de renforcer ce dialogue fondamental, l'AMF vient de créer le Collectif Inter Associations d'Élus (CIAESP), composé de huit associations nationales d'élus locaux qui pourront fédérer leurs réflexions et leurs positions dans le dialogue avec le Gouvernement et les parlementaires sur les principaux

enjeux de construction des politiques publiques locales de sécurité, de négociation et de gestion de leurs moyens. ●

D'année en année, la violence à l'encontre des élus locaux ne cesse de croître, une multiplication alarmante des menaces, intimidations, cyber harcèlement et même des actes de violence physique comme en témoignent les nombreux récits récupérés par l'observatoire des agressions mis en place par l'AMF. Une violence décomplexée qui a connu son paroxysme cet été partout en France avec les violences urbaines : des mairies et bâtiments municipaux attaqués, des centres-villes de grandes agglomérations jusqu'aux petites communes saccagées ; des élus et parfois même leur famille qui sont agressés jusqu'à leur domicile, une aggravation des faits qui pousse parfois maire ou élus à la démission.

Et dans un contexte de forte défiance à l'égard du personnel politique, le maire, figure de proximité et d'écoute, doit aujourd'hui faire face à cette progression de plus en plus inquiétante des violences mettant à l'épreuve sa capacité à maintenir un environnement apaisé. Et bien que la sécurité soit avant tout une prérogative régaliennne de l'État, le maire se retrouve désormais en première ligne d'une lutte sans cesse plus difficile, son rôle devenant de plus en plus prépondérant dans le continuum de sécurité.

La chaîne de la tranquillité publique repose sur la collaboration de plusieurs acteurs, notamment ceux liés à la prévention, la sécurité et la justice. Or aujourd'hui il y a un manque probant de l'engagement de l'État en termes de ressources financières et humaines qui compromettent cette chaîne. Un manque de coordination et de structuration sécuritaire qui crée un vide inquiétant

« bien que la sécurité soit avant tout une prérogative régaliennne de l'État, le maire se retrouve désormais en première ligne d'une lutte sans cesse plus difficile »



L'IMPORTANCE DE BIEN SE PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE

Eric MÉNASSI

- ▶ Maire de Trèbes
- ▶ Président de l'association des maires de l'Aude
- ▶ 1er vice-Président de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo
- ▶ Co-président du groupe de travail de l'AMF sur la Gestion des risques



Face aux risques, le maire, au titre de ses pouvoirs de police est en première ligne. Il représente l'autorité de proximité et c'est tout naturellement qu'il est le premier interlocuteur vers lequel les habitants vont se tourner en cas de crise. Les maires se sentent souvent démunis devant l'ampleur des tâches à mener dans des délais très contraints et dans un contexte de stress très important.

Les élus locaux peuvent rencontrer des difficultés à anticiper les risques, prendre la mesure de l'évènement, alerter les populations, transmettre les bonnes consignes de mise en sécurité, mettre en œuvre de façon efficace les mesures de sauvegarde des personnes et des biens, communiquer dans un contexte de gestion de crise. Autant d'actions qui demandent expertise, sang-froid et anticipation. Je peux en attester ayant dû à deux reprises dans l'année 2018, faire face à une attaque terroriste puis à des inondations meurtrières.

En cas d'accident provoqué par un risque, le maire assure la fonction de directeur des opérations de secours (DOS) tant que le préfet ne prend pas la direction des opérations. Le maire doit déclencher son plan communal de sauvegarde et activer le poste de commandement communal (PCC), qui constitue la cellule

municipale de gestion de crise. Ce PCC doit être localisé dans un lieu non exposé et doit permettre au maire de prendre les décisions stratégiques : recueil et synthèse des informations utiles à la gestion de crise, recherche de solutions, identification et priorisation des besoins, mobilisation d'intervenants extérieurs, coordination de l'action des équipes sur le terrain, gestion de la communication... S'exercer en amont des crises reste un préalable indispensable pour acquérir des réflexes et apprendre à connaître l'ensemble des acteurs de la gestion de crise.

Le maire dispose aussi du pouvoir d'imposer des limitations aux droits et libertés de ses concitoyens : « le maire est également habilité à agir lorsqu'il y a urgence, c'est à dire en cas de danger grave ou imminent » (CGCT, art. L. 2212-4). Ainsi, en cas de péril immédiat pour ses administrés, le maire doit prendre des mesures parfois exceptionnelles, comme évacuer tout un quartier en cas de danger manifeste, interdire des manifestations, mettre en place des périmètres de sécurité, des itinéraires de déviation, des centres d'hébergement temporaire en dehors des zones à risques...

A l'échelle départementale, un ensemble d'acteurs dont les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) s'organise et intervient, mais le maire reste l'acteur central du territoire dans la gestion de la crise. Ses prises de décision s'avèrent souvent cruciales et peuvent sauver des vies. Il est en interaction directe avec la population.

Afin de pouvoir assumer au mieux ses responsabilités, le maire avec son équipe municipale et ses services, doit donc se préparer en amont de la crise. Tel est l'objectif de la démarche lancée par l'AMF en juillet 2022 tendant à sensibiliser les élus à leurs responsabilités, à comprendre l'exposition de leur commune aux risques et à se préparer à gérer des crises. Ainsi, sur l'impulsion de son président, David Lisnard, avec l'aide de mon collègue, maire de Mandelieu-la-Napoule, Sébastien Leroy, nous avons rédigé une feuille de route opérationnelle pour accompagner les maires et les présidents d'intercommunalité dans la gestion des crises, en la déclinant localement auprès d'une douzaine d'associations départementales test.

Ensemble, anticipons la gestion de crise. ●

« S'exercer en amont des crises reste un préalable indispensable pour acquérir des réflexes et apprendre à connaître l'ensemble des acteurs de la gestion de crise. »



FACE AUX RISQUES, LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION AMBITIEUSE

Sébastien LEROY

- ▶ Maire de Mandelieu-la-Napoule
- ▶ Vice-président de la communauté d'Agglomération Cannes Lérins
- ▶ Co-président du groupe de travail de l'AMF sur la Gestion des risques



administratives. C'est par ailleurs la responsabilité pénale du maire en tant qu'auteur de la décision qui pourrait être mise en cause.

Afin d'assumer au mieux leurs responsabilités, les élus locaux doivent agir en ayant une connaissance précise de l'exposition de leur territoire aux risques, en les identifiant au mieux, en planifiant et intervenant au moment de la crise et après celle-ci, le retour à la normale. Il ne s'agit évidemment pas de maîtriser les phénomènes naturels, sanitaires ou technologiques mais bien de connaître et déployer les outils à disposition pour ne pas augmenter l'exposition au risque, de s'organiser en amont pour acquérir les bons réflexes et les bonnes pratiques, de prendre les décisions les plus adaptées afin d'assurer au mieux la sécurité des populations et des biens.

Les travaux menés démontrent que les maires sont souvent seuls sur ces sujets et peu informés sur l'exposition de leur territoire aux risques. Pourtant de fortes responsabilités pèsent sur leurs épaules. La démarche lancée par l'AMF en juillet 2022 tend à sensibiliser les élus à leurs responsabilités, à comprendre l'exposition de leur

commune aux risques, à se doter d'outils de prévention tels que le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et réfléchir à un aménagement général de leurs territoires, transformant leurs faiblesses en forces, afin de faire face aux phénomènes naturels extrêmes.

Ensemble, anticipons la gestion des risques et menons une politique de prévention ambitieuse. ●

Les élus sont amenés à faire face à de multiples crises et se trouvent parfois démunis par l'ampleur des phénomènes et par l'ampleur de la tâche. Les maires restent au centre de tous les dispositifs et sont souvent amenés à agir dans l'urgence. Ainsi, sur l'impulsion de son président, David Lisnard, avec l'aide de mon collègue, maire de Trèbes, Eric Ménassi, nous avons rédigé une feuille de route opérationnelle pour accompagner les maires et les présidents d'intercommunalité dans la gestion des risques, avec un défi de taille, transformer structurellement les activités et le territoire en intégrant plus systématiquement les risques dans les politiques publiques, et ne pas s'en tenir à la seule gestion de crise.

« L'obligation de protection des personnes et des biens pèse (...) directement sur le maire et lui seul. »

Pour mémoire, l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales précise que « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend : (...) - 5° le soin de prévenir par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours, et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ; (...) »

Ainsi, au regard du CGCT, mais aussi des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens. Ce pouvoir de police générale constitue une compétence propre, insusceptible d'être partagée avec le conseil municipal ou d'être transférée dans le cadre de l'intercommunalité ou d'être déléguée à une personne privée.

L'obligation de protection des personnes et des biens pèse donc directement sur le maire et lui seul. En cas d'erreur lors de la délivrance d'une autorisation ou d'appréciation manifestement erronée d'un risque, la commune peut engager sa responsabilité devant les juridictions



« Je suis maire d'une petite commune. Mes projets sont trop petits pour les banques. Soit on me refuse les prêts, soit on me propose des taux très élevés. »



**Jean-Pierre Fouchou-Lapeyrade,
maire de Flourens (31)**

2 050 hab :

« Lorsque j'ai découvert que nous, maires, avons créé une banque par et pour les collectivités, cela m'a séduit et je me suis demandé si une petite commune comme la mienne y avait sa place. Nous y avons trouvé vraiment un intérêt pour bénéficier de financements et participer à cette structure où les communes sont solidaires entre elles. »



**Bertrand Hauchecorne, membre
du CA de l'AMRF & de l'AFL, maire
de Mareau-aux-Prés (45)**

1 600 hab :

« J'apprécie beaucoup cette banque gérée par les collectivités avec tout un pan de solidarité et de réflexion sur le développement durable. L'AFL a la même parole vis-à-vis des grosses collectivités que des petites, on est vraiment aidé contrairement, peut-être, à d'autres banques qui sont plus au service de la rentabilité. »

L'AFL en 3 mots :

La seule banque publique de développement française :

Que nous, collectivités locales, détenons à 100%

Qui finance exclusivement l'investissement public local

Qui fonctionne en circuits-courts dans une logique 100% coopérative

L'AFL vient à votre rencontre du 21 au 23 novembre :

• **Salon des maires**
Pavillon 4
Stand E96

• **Congrès des maires**
Pavillon 5
Face à la salle Fraternité

Une seule adresse : www.afl-banque.fr

LES MAIRES FACE AUX DÉFIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Christian MÉTAIRIE

- ▶ Maire d'Arcueil
- ▶ Vice-Président de l'AMF



terrain, de nos concitoyennes et nos concitoyens, en les associant, en leur montrant les contraintes mais aussi les bénéfices.

Bien sûr tout n'est pas possible partout, mais ce qui est commun c'est le besoin impérieux des communes d'être accompagnées, en termes d'ingénierie et en termes financier.

Si ces conditions sont remplies, alors nous saurons relever tous ces défis. ●

La période 2020-2026, période du mandat municipal actuel, est une période charnière sur beaucoup de sujets, mais c'est encore plus vrai en matière de transition écologique.

Si rien n'est engagé durant cette période, après il sera sans doute bien tard... trop tard peut-être.

Face à ces enjeux majeurs des solutions doivent se structurer autour de deux idées :

- la nécessité d'un cadrage et d'orientations claires au niveau national, comme au niveau européen,
- une agilité de mise en œuvre au niveau « du terrain », au plus près des réalisations.

« Si rien n'est engagé durant cette période, après il sera sans doute bien tard... trop tard peut-être. »

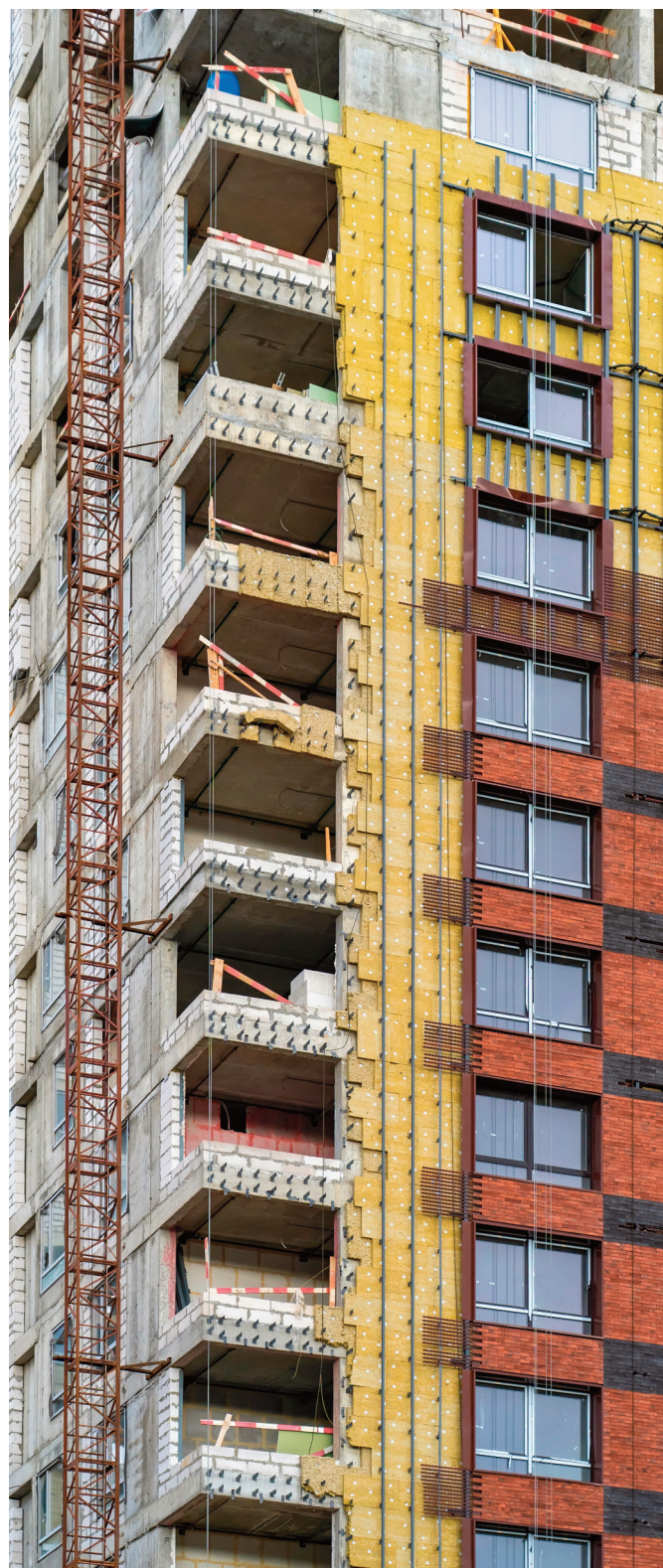
Les sujets concertés sont nombreux et dépassent souvent la simple question traitée. En voici, quelques exemples :

- La végétalisation des cours d'école implique un progrès en termes de désimperméabilisation mais elle joue aussi sur la biodiversité, sur la suppression de l'îlot de chaleur d'une cour en bitume. Cela peut conduire également à un certain « apaisement » dans l'école, apporter un espace végétalisé et rafraîchi pour les familles en dehors du temps scolaire, et en particulier le week-end.
- Isoler un bâtiment public améliore le bilan énergétique, mais rend aussi le bâtiment plus facile à vivre : moins froid l'hiver, moins chaud l'été.
- Développer des énergies renouvelables, accompagner les familles dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes permet, au-delà des effets directs, de regarder les questions de transition écologique de façon positive et globale.
- Favoriser les modes de déplacements doux, les transports en communs de proximité permet de poser un autre regard sur l'espace et se l'approprier.

Bien d'autres sujets sont sur la table :

- la réduction des déchets et leur valorisation,
- la gestion responsable de l'eau,
- la question des mobilités...

Dans chacune des communes de France, la volonté d'agir est présente, les équipes municipales se mobilisent, cherchent des solutions pour apporter leur contribution à l'édifice commun. Rien ne sera possible sans une mise en œuvre locale, au plus près du



EN ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE... OUI, MAIS !

Bertrand HAUCHECORNE

- ▶ Maire de Mareau-aux-Prés
- ▶ Vice-président de l'AMF
- ▶ Coprésident de la commission transition écologique de l'AMF



Nous, élus locaux de tous bords, sommes en première ligne sur l'indispensable action pour s'engager dans la transition écologique : c'est indispensable pour nos administrés et pour participer au défi mondial de limitation du réchauffement climatique.

Adaptation, atténuation, quelles sont les priorités, quels sont les principaux défis que doivent relever nos communes, et de quels leviers, de quels moyens disposons-nous ?

Les tâches indispensables dans nos communes

L'isolation des bâtiments municipaux, la réduction de la puissance de nos éclairages publics, nous l'avons commencé et nous devons le poursuivre. L'accompagnement de l'État est indispensable. Le fonds vert, c'est bien, mais l'accès doit être simplifié, clarifié pour que les plus petites collectivités y aient un accès facile.

Et nos administrés ?

Les besoins sont immenses dans le parc immobilier privé ; certains logements énergivores seront retirés de la location et nous devons tout faire pour éviter une crise du logement. Nous savons que l'inflation a fragilisé le budget des moins aisés. Néanmoins, nous nous devons collectivement de les aider à adapter leur logement, à réfléchir à leurs modes de déplacement. Nous devons développer les commerces de proximité et concourir ainsi à plus de convivialité dans nos lieux de vie et réduire les dépenses liées à la mobilité.

Le partage de l'eau et l'indispensable sobriété

Dans la décennie à venir, la pluviométrie devrait diminuer ou être plus irrégulière et la préservation des ressources en eau devient indispensable. En lien étroit avec les agences de l'eau, la place des élus de terrains que nous sommes sera un atout essentiel pour éviter une « guerre de l'eau » et permettre à l'agriculture, à l'industrie, de s'adapter dans la sobriété et le respect de l'environnement.

Préserver la biodiversité, mais comment ?

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif est certes difficile à atteindre mais parfaitement visible. La préservation de la biodiversité est plus délicate car plus impalpable. On sait combien les interactions des organismes vivants est complexe mais indispensable à l'équilibre écologique, au sens étymologique du terme. On connaît le rôle des abeilles dans la pollinisation ; on

sait moins celui de micro-organismes que l'activité humaine peut détruire. Aussi les actions concrètes sont plus difficiles à définir. La dotation de biodiversité, portée à 100 millions d'euros en 2024 est encore mal définie dans sa répartition comme dans sa finalité. Est-elle là pour favoriser les communes contribuant de manière passive à la préservation de la biodiversité, en tant que puits de carbone grâce à leurs forêts, ou doit-elle encourager les communes à engager des actions concrètes dans la préservation de la biodiversité ?

Les finances

Cet engagement dans la transition a un coût. Les budgets verts sont certes des incitations à orienter nos investissements dans la bonne direction. La notion de dettes vertes nous conforte sur le bien-fondé des emprunts. Il n'en reste pas moins que les réalités comptables seront toujours les mêmes.

À l'heure où nos dotations sont rongées par l'inflation, comment faire pour remplir cette tâche ? Les recettes communales actuelles sont totalement insuffisantes. S'endetter plus, pourquoi pas, mais pas trop : l'avenir aura également des besoins que nous ignorons

« Le fonds vert, c'est bien, mais l'accès doit être simplifié, clarifié pour que les plus petites collectivités y aient un accès facile. »

et nos communes devront avoir les moyens financiers pour y répondre.

Oui, nous devons nous engager avec

détermination dans cet immense chantier, mais l'État doit renforcer son appui aux communes tant sur le plan financier que sur celui des facilités administratives. Nos concitoyens nous attendent sur le terrain, dans nos communes, pour participer à la transition écologique : nous serons présents et actifs ! ●



SUR LA SANTÉ, LES MAIRES AGISSENT EN COMPLÉMENT DE L'ÉTAT

Frédéric CHEREAU

- ▶ Maire de Douai
- ▶ Conseiller communautaire de la communauté d'Agglomération du Douaisis
- ▶ Co-président de la commission santé de l'AMF



Claire PEIGNÉ

- ▶ Maire de Morancé
- ▶ Présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités - Rhône et Métropole de Lyon
- ▶ Co-présidente de la commission santé de l'AMF
- ▶ Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes



La crise du Covid a révélé la réactivité et l'efficacité des communes face à un problème sanitaire majeur. Cet épisode a confirmé, s'il était nécessaire, que les maires sont légitimes à s'emparer des questions de santé, au moment même où la France se transforme peu à peu en désert médical.

Quel maire n'a pas écouté l'inquiétude d'une habitante ou d'un habitant confronté à la difficulté de trouver un médecin traitant ou un spécialiste ? 85 % du territoire manque aujourd'hui de médecins. L'Île-de-France elle-même n'est pas épargnée. 6 millions de Françaises et Français n'ont pas de médecin traitant. Et le soir et le week-end, dans bien des territoires, les urgences de l'hôpital restent le seul lieu d'accueil médical disponible... lorsqu'il y a un hôpital et lorsque les urgences ne sont pas fermées par manque de soignants.

Face à cette situation, les maires ont innové, soutenant des maisons de santé, organisant le logement des internes, tentant parfois le recrutement sous statut salarial. Les contrats locaux de santé ont fleuri, accompagnant la montée en charge des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Il fallait le faire. Mais si l'initiative des maires doit être la seule réponse, alors les territoires les plus riches et les mieux situés risquent simplement d'attirer les médecins au détriment des autres, dans un jeu à somme nulle.

L'association des maires de France (AMF) tient à rappeler que la santé reste une compétence d'Etat. La formation des médecins, l'organisation et le financement du système de santé relèvent de son initiative, par l'intermédiaire des agences régionales de santé (ARS) et de l'Assurance maladie. L'intervention des maires « sur le dernier kilomètre », dans la mise en réseau des acteurs au plus près des habitants, rend le système plus efficace. Mais l'action du bloc communal ne peut venir qu'en complément de celle de l'Etat.

Face à une pénurie de médecins qui s'annonce durable, l'Etat doit écrire de nouvelles règles du jeu. L'élargissement récent du numerus clausus dans les facultés de médecine est une première réponse, nécessaire, mais qui ne donnera pas ses effets pleins avant 8 à 10 ans. Dans l'immédiat, il devient nécessaire d'utiliser avec intelligence la ressource médicale devenue rare, en concentrant l'intervention médicale sur les actes qui ne sauraient être délégués : l'examen clinique, le diagnostic et la prescription. Des actes plus simples, vaccins ou renouvellements de certaines

ordonnances, peuvent déjà être délégués aux pharmacies et aux infirmières et infirmiers. Sans doute faut-il aussi réinterroger la demande de certificats médicaux pour une absence scolaire ou une compétition sportive. Enfin, le modèle du généraliste isolé dans son cabinet appartient au passé. Les médecins d'aujourd'hui veulent et doivent travailler en équipe, pour mieux se concentrer sur ce qui fait leur valeur ajoutée.

Tout cela devrait libérer du temps médical, qu'il reviendra à l'Etat de

Le Covid « a confirmé, s'il était nécessaire, que les maires sont légitimes à s'emparer des questions de santé ».

répartir intelligemment sur le territoire, en trouvant un chemin entre l'installation coercitive, qui risque de provoquer une désaffection des étudiants pour le

métier de généraliste, et la simple incitation, manifestement insuffisante.

Enfin, les maires demandent que le système de santé place en son cœur le dépistage et la prévention, à l'heure où les pathologies les plus fréquentes - obésité, diabète, insuffisance cardiaque, mais aussi les pathologies psychiques liées à l'isolement - sont largement liées à nos modes de vie et risquent d'exploser dans les années à venir. Sur ces sujets, lorsqu'il s'agit de parler activité physique, accès aux espaces verts, alimentation, logement, les maires sont en terrain connu et plus légitimes que jamais à prendre la parole pour protéger la santé de leurs concitoyens. ●



Parce que la propreté est une composante essentielle de votre entreprise, exigez des prestations efficaces et responsables



Optez pour une entreprise adhérente à la Fédération des Entreprises de Propreté Ile-de-France

www.fep-iledefrance.fr/nos-entreprises-adherentes



Merci à Kheira d'embellir notre cadre de vie.

Maison de l'entreprise innovante
77 420 Champs-sur-Marne

L'ESS SOUS LES PROJECTEURS EN NOVEMBRE !



Novembre... le mois de l'économie sociale et solidaire (ESS) ! Chaque année, les acteurs de l'ESS créent des événements pour faire connaître ce modèle atypique.

Selon le gouvernement, le secteur représente 10 % du PIB et emploie 2,4 millions de salariés. Mais difficile encore aujourd'hui d'en parler sans rappeler les grands principes. Il s'agit ainsi d'entreprises - surtout des coopératives, mutuelles, associations, fondations, mais aussi des sociétés commerciales - dont les activités ont pour vocation d'être solidaires et d'utilité sociale.

HelloAsso - pour n'en citer qu'une parmi tant d'autres - est par exemple une plateforme numérique qui propose aux associations des collectes de dons avec la particularité de ne prélever aucune commission : 100% de l'argent donné sur le site est reversé à l'association en question. Et pour se rémunérer, HelloAsso compte sur les contributions volontaires des donateurs. Et ça marche !

À la faveur du remaniement "technique" de juillet dernier, l'ESS est de retour à Bercy, dans le portefeuille à nouveau d'Olivia Grégoire, en charge des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. Et pour la ministre, c'est un atout car cela permet de "démultiplier les passerelles avec les autres secteurs pour mieux vous faire rayonner, mieux vous faire connaître", a-t-elle fait savoir aux représentants du secteur. Son objectif : ancrer, développer l'ESS dans les territoires. Après un point d'étape, elle se donne aussi la possibilité de "massifier" les contrats à impact sociale. Puis il est toujours question de jouer sur les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), avec la désignation d'un référent ESS dans chaque préfecture (qui ne s'occupe, si possible, que d'ESS).

Pour le budget 2024, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) fait déjà savoir depuis un moment qu'elle juge "indispensable" une réforme de la taxe sur les salaires. En effet, selon elle, "la majorité des associations s'acquitte du taux le plus élevé (13,6%) sur les salaires au-delà du Smic". Sera-t-elle entendue ? Les discussions sont en cours au Parlement.

Stéphanie Fontaine

AVOIR LE « RÉFLEXE ESS »

Olivia GREGOIRE

► Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme



Que la revue Trombinoscope, boussole des politiques publiques, s'empare du sujet de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), de ses orientations et de ses perspectives de développement, est un symbole fort. C'est le signe évident que les acteurs institutionnels s'informent, s'inspirent, et prennent conscience des enjeux de ce modèle de croissance qui combine esprit d'entreprise, proximité et engagement sociétal.

Je suis fière que cet écosystème florissant ait de nouveau ses attaches à Bercy et qui plus est, au sein du Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. C'est un choix politique qui souligne la volonté du Président de la République et de la Première ministre de créer des ponts entre l'économie dite « conventionnelle » et l'ESS. En effet, face aux immenses défis que nous connaissons - maintenir la cohésion sociale de notre société et répondre à l'enjeu écologique - j'ai la

« En France, ce sont plus de 164 000 entreprises et 2,4 millions de salariés qui, chaque jour, mettent en œuvre les ressorts d'un modèle plus juste et plus équitable. »

conviction que l'ESS peut non seulement être un levier de croissance durable mais aussi que ce pan de notre économie peut influencer bénéfiquement, par certains aspects, l'économie dite conventionnelle en matière de mesure d'impact ou de partage de la valeur.

Aujourd'hui, le secteur occupe déjà une place centrale dans notre vie économique. En France, ce sont plus de 164 000 entreprises et 2,4 millions de salariés qui, chaque jour, mettent en œuvre les ressorts d'un modèle plus juste et plus équitable. En Europe, on dénombre 2,8 millions de structures et 13,6 millions d'emplois, auxquels s'ajoutent des millions de bénévoles, dont je souhaite ici saluer l'engagement. Au-delà de son poids économique décisif, le modèle de l'ESS s'inscrit surtout dans un profond ancrage territorial. L'ESS est fondamentalement une économie qui prend sa source dans tous nos territoires. L'implantation locale et la proximité sont ainsi pour beaucoup dans la réussite du modèle social et solidaire, et expliquent l'attachement d'un grand nombre de nos concitoyens à cet écosystème.

Cette édition arrive alors que nous allons marquer les dix ans de la loi Hamon, étape essentielle dans l'accompagnement législatif du secteur, avec notamment la mise en place de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). Cet anniversaire doit nous engager à tracer le bilan mais aussi à nous projeter dans un avenir ambitieux en faveur de l'ESS.

Cet avenir ambitieux pourra se construire si le monde économique se sensibilise au « réflexe ESS ». Bien entendu, il ne s'agit pas de convertir toute notre économie à l'ESS, mais d'engager l'ensemble de nos acteurs économiques, et j'y inclus les acteurs publics, à avoir le réflexe de passer leurs actions au tamis de l'impact

écologique et social et non de l'unique production de valeur.

Les leviers d'actions qui s'offrent à nous sont nombreux. Je pense notamment à la finance solidaire ou aux contrats à impact qui ont prouvé leur utilité et leur efficacité ces dernières années et dont nous devons collectivement soutenir le développement. Je pense aussi aux interfaces et points d'information, qui permettent de sensibiliser et de soutenir les acteurs dans leurs projets d'utilité sociale, à tous les échelons administratifs et institutionnels.

Les outils à notre portée sont nombreux. Le champ d'action est vaste. Les idées fourmillent et les ambitions pour l'ESS ne manquent pas.

Nos réflexes institutionnels, cependant, peinent parfois à suivre la cadence. Le défi est donc de mobiliser pleinement les ressources diverses des pouvoirs publics pour accompagner la croissance du modèle économique social et solidaire pour que les décideurs publics aient, eux aussi, ce « réflexe ESS ». ●



L'ESS, L'ÉCONOMIE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA RÉUSSITE

Gérard LESEUL

- ▶ Député Socialistes et App. de la Seine-Maritime
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Coprésident du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises
- ▶ Vice-président de l'OPECST
- ▶ Membre du conseil supérieur de l'ESS



L'Europe compte 2,8 millions d'entités de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui emploient 19,1 millions de personnes soit 9% de la population active de l'UE et 10% du PIB européen. En France, le secteur pèse, un peu plus de 10% du PIB et un emploi privé sur six. La France a souvent été pionnière et elle a permis notamment avec l'Espagne, la Belgique, le Portugal le construire

une vraie reconnaissance institutionnelle de l'ESS au niveau de l'Union européenne qui recommande maintenant à chaque pays membre de reconnaître et de développer l'économie sociale et solidaire, « qui place l'humain ainsi que les causes sociales et environnementales avant le profit ».

Les origines philosophiques, religieuses, politiques, de l'ESS représentent des racines, communes à travers l'Europe, qui ont su concrétiser une part significative de la volonté émancipatrice

« Elle apparaît aujourd'hui comme une alternative pertinente, reconnue : une autre façon de faire de l'économie ».

et des conquêtes du mouvement social (liberté associative, mutualité, prévoyance, accès au crédit, éducation populaire, loisirs...).

L'économie sociale et solidaire se définit bien sûr aussi comme un vrai mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les secteurs d'activité. Elle apparaît aujourd'hui comme une alternative pertinente, reconnue : une autre façon de faire de l'économie, car elle se distingue à la fois par son objet social et par sa gouvernance. Ainsi notre triptyque républicain national s'incarne dans l'ESS : liberté de s'associer pour agir, égalité entre les parties prenantes pour décider et posséder, fraternité de l'action collective et des finalités.

L'ESS a souvent été à l'avant-garde des mutations que le monde des entreprises doit engager, pour concilier identité et société. Ses structures, ses entreprises à finalité et pratique démocratique, à utilité sociale et/ou environnementale, peuvent inspirer et essayer. L'ESS reste un laboratoire de réflexion et d'expérimentation sur le fonctionnement des structures entrepreneuriales, sur les interactions avec les parties prenantes et aussi plus globalement sur les missions et les finalités de l'entreprise.

L'ESS est ainsi l'économie de la réussite solidaire par son histoire collective. Elle est l'économie de la modernité par sa plasticité et par la pluralité de ses statuts.

Le premier texte faisant état de l'ESS en France est un décret de 1981. Il la présentait alors comme le regroupement « des mutuelles, des coopératives ainsi que des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes ». C'est la loi de 2014 qui a ensuite ouvert l'ESS à l'ensemble des associations, ainsi qu'aux fondations et à certaines sociétés commerciales qui satisfont plusieurs critères (une recherche d'utilité sociale, une gouvernance démocratique, un réinvestissement des bénéfices et des réserves impartageables). Elle a aussi reconnu l'ESS comme un acteur majeur de l'économie et de l'emploi sur les territoires.

À l'aube de l'anniversaire des 10 ans de cette loi, le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire vient de publier un bilan très détaillé de la loi. L'Assemblée nationale, dans le cadre de sa mission de contrôle de l'application de la loi, tiendra bien sûr compte de ces travaux menés sous la direction de Frédéric Tiberghien.

En qualité de co-président du groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'Économie Sociale et Solidaire et la Responsabilité Sociétale des Entreprises, je travaillerai avec l'ensemble des organisations et des instances ESS et je serai très vigilant à ce que les précisions et équilibres complexes qui ont eu lieu en 2014 soient préservés. Car ils ont aussi inspiré une définition de l'ESS reprise dans plusieurs textes internationaux, par l'OIT en 2022, l'ONU en avril 2023, et très récemment par l'Union européenne. ●



Et si ensemble nous inventions demain ?



Olivier Urrutia
Délégué général

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) organise, le 9 novembre à la Maison de la Radio et de la Musique, les Rencontres éponymes et célèbre ses 60 ans. Placé sous la double tutelle d'Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ainsi que de l'Economie Sociale et Solidaire, l'événement réunit pour l'occasion de très nombreux dirigeants d'enseignes, représentants institutionnels, élus d'organisations patronales, professionnels des médias et membres de la communauté académique. Car à travers ce qui constitue un véritable temps fort pour le secteur du commerce, c'est avant tout un modèle économique et social à la fois historique et résolument moderne, ambitieux et original, qui est mis à l'honneur.

En effet, c'est à la fin du 19^e siècle, dans un monde très marqué par les profondes inégalités économiques et sociales, que naît le commerce coopératif en rupture avec le modèle des entreprises à forte concentration capitaliste et avec celui des commerces indépendants. Ce modèle organisationnel, pensé à l'origine comme une réponse pratique d'urgence à un problème structurel, connaît un essor d'une ampleur considérable dans les années 1960 sous les effets de

l'avènement de la grande distribution et des grandes chaînes de commerce spécialisé, poussant les indépendants à se regrouper ou à consolider les bases de leur groupement. Depuis lors, et bien que soumis au double impératif de parvenir à construire un outil économique viable et de rester fidèle à un idéal sur le plan des valeurs, ce modèle de haute tradition s'est progressivement imposé comme une alternative puissante à une économie financiarisée dont les multiples crises révèlent au grand jour les profondes failles systémiques suscitant en réaction le rejet d'une part croissante de citoyens.

Caractérisé par la notion de capital patient et par un autre rapport à la lucrativité qui agit sur le partage de la valeur, le modèle du commerce coopératif et associé couvre dans l'actualité plus de 35 secteurs d'activité et connaît un rythme de croissance inégalé depuis le début des années 2000 selon l'INSEE jusqu'à s'étendre avec succès aux services. Représentant moins de 10 % du commerce de détail français dans les années 1960, les groupements de commerçants en pèsent aujourd'hui 32 %, soit en 2022 plus de 176 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour 52 000 magasins et plus de 600 000 salariés.

Cette réussite, c'est d'abord celle de la primauté donnée au collectif dans le respect de la liberté et de la volonté de chacun : mutualisation, entraide, partage de la valeur et prise de décisions collégiale entre associés de la coopérative sur le principe de la règle intangible d'un individu, une voix, tracent les contours d'un cercle vertueux.

De manière plus générale, le rôle politique, économique et social du Commerce Coopératif et Associé se traduit par une approche raisonnée et non spéculative qui produit de la richesse localement et qui reste au niveau local. En somme, sans consolidation boursière, sans optimisation fiscale, la valeur ajoutée est redistribuée aux collectivités territoriales, aux communes, aux régions, contribuant à l'échelon national jusqu'à hauteur de 42 % des taxes et impôts du commerce et de 48 % des impôts sur les sociétés du secteur. De fait, son maillage territorial le confirme : 65 % de ses magasins sont situés au cœur des agglomérations participant ainsi

activement à la dynamique des centres-villes et des centres-bourgs. Plus encore, à l'heure où 1 Français sur 2 vit dans une ville de moins de 10 000 habitants (chiffre INSEE), 51 % des points de vente du Commerce Coopératif et Associé sont implantés dans ces communes et plus de 15% dans les villes de moins de 50 000 habitants qui comptent 10,5 % de Français.

Dès lors, il n'est pas étonnant que de l'ONU à l'OCDE en passant par l'UE, les grandes organisations internationales, plébiscitent avec insistance le rôle joué par les coopératives dans le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale incitant sans ambages leurs Etats membres à déployer des dispositifs législatifs et fiscaux favorables à ce modèle. A ce titre, le Président de la République à l'été 2023 ne soulignait-il pas lui-même à l'adresse de Coop FR « l'importance des coopératives dans le tissu économique de notre pays » ? C'est pour toutes ces raisons là qu'en France, la loi Hamon, portant sur l'Economie Sociale et Solidaire, a fait le choix d'intégrer les coopératives, notamment de commerce et de service. Les Français ne s'y trompent pas non plus, eux qui à 91 % déclarent avoir une bonne image des coopératives, à 82 % en partager les valeurs* et à 70 % les privilégier dans leur acte d'achat**.

De développement durable, de jeunesse, de territoires et d'inclusion, nous parlerons le 9 novembre. Rendez-vous est pris, nous vous attendons nombreux pour vous engager à nos côtés sur la voie d'un monde plus juste et harmonieux, en phase avec les enjeux qui se présentent à nous et que nous ne relèverons qu'en étant soudés.

*IFOP 2016

**OpinionWay 2015


FÉDÉRATION DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

PRÉPARONS LE 10^E ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 31 JUILLET 2014 !

Stéphane VIRY

- ▶ Député LR des Vosges
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du Conseil national de l'insertion par l'activité économique
- ▶ Vice-président du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises



manque un portage politique avéré, clair et solide. Je le déplore. Je souhaite que l'économie sociale et solidaire, ses 10 % du PIB, ses potentialités soient davantage considérées. Les outils et les savoir-faire existent, et je pense en particulier aux Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Ils doivent être multipliés. Les porteurs de projets et les activités nouvelles sont légion. Des mesures sur la fiscalité, les financements ou encore l'épargne peuvent les faire éclore plus aisément, et accroître l'offre. Des décisions structurelles sur les salaires sont attendues.

Surtout, la vie associative, cœur de l'ESS, est une ressource insuffisamment exploitée pour la cohésion sociale, l'insertion professionnelle et l'emploi. Les associations, et l'engagement des bénévoles, assurent un maillage territorial inégalé. Elles sont présentes au quotidien. Pour autant, elles souffrent de plus en plus. Recul de l'engagement associatif, hausse des contraintes administratives, baisse des soutiens financiers...

La France doit mieux regarder ses associations, et porter davantage de considérations à ses dirigeants. Les 10 ans de la loi de 2014 sont

l'occasion de remettre dans les radars nationaux et politiques l'importance du tissu associatif, son utilité citoyenne et sociale, ses valeurs et ses potentiels « pour faire Nation ».

Face aux atermoiements de l'Etat, constatés depuis

quelques mois, sur la place et le pilotage à donner à l'économie sociale et solidaire, la création d'un Commissariat à l'ESS et à la vie associative en 2024 serait une belle décision. Chiche ? ●

L'usuel mois de l'économie sociale et solidaire (ESS) de novembre 2023 est l'opportunité d'engager le mouvement politique, citoyen et militant pour célébrer les 10 ans de la mise en œuvre de la loi ayant considéré l'ESS comme un véritable levier de développement.

Dressons un bilan des effets de cette loi, de ses carences ou encore de ses potentiels non suffisamment valorisés. Ajustons les ambitions de l'ESS, face aux transitions qui s'imposent à notre modèle économique et social, et qui mettent sous tension notre cohésion nationale. Posons un nouvel horizon pour une économie plus vertueuse.

En dépit de la qualité de ses acteurs et de leur force de proposition, le secteur de l'ESS paraît au creux de la vague. Il manque un cap. Il

« Je souhaite que l'économie sociale et solidaire, ses 10 % du PIB, ses potentialités soient davantage considérées. »



AFFIRMER DE NOUVEAUX RÉCITS POUR L'ESS

Charles FOURNIER

- ▶ Député Écologiste-Nupes d'Indre-et-Loire
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-président du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises
- ▶ Membre du Conseil national de l'économie circulaire



futur que peut jouer l'ESS dans la **réindustrialisation de notre pays**. Ainsi, le modèle coopératif a souvent permis la reprise d'activités industrielles en difficulté. Ce sont aussi des acteurs de l'ESS que l'on retrouve à l'initiative de projets de relocalisation de production : manufactures de territoire, « makers », tiers-lieux productifs... Et nul doute que l'ESS pourrait aussi proposer des services pour encourager des coopérations productives locales, comme avec l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Imaginer l'ESS, comme actrice de la réindustrialisation, c'est définitivement l'extraire de la niche dans laquelle elle pourrait être enfermée.

Il est temps de construire de nouveaux récits pour l'ESS et de réaffirmer sa vocation transformatrice. Cela ne sera possible que si la puissance publique assume cette direction et accorde les moyens nécessaires à sa consolidation et son expansion. Malheureusement, les lois de finances récentes et le projet 2024 n'y échappant pas, n'en prennent pas le chemin. Le modèle qui se dessine en Espagne, quand en juin 2022 le Premier ministre a annoncé le lancement d'un

plan d'investissement sans précédent de 800 millions d'euros dans l'ESS, devrait servir d'exemple. Dans ces temps d'accélération des dérèglements écologiques, d'inégalités croissantes et de tensions démocratiques, il est urgent de promouvoir l'ESS au rang des solutions centrales pour notre avenir. ●

¹ Association de Protection de la Nature et l'Environnement

L'économie sociale et solidaire (ESS) a son mois pour se faire reconnaître. Dix ans après la loi Hamon, cette reconnaissance ne semble toujours pas acquise, malgré son poids non négligeable, estimé à 10 % du PIB et 14 % des emplois privés.

Cette façon de comparer les chiffres, le plus souvent ceux utilisés pour décrire l'économie classique, tend peut-être à maintenir l'ESS dans une forme d'économie de niche, en mal de reconnaissance. Lorsqu'elle est considérée par son potentiel d'innovation, de transformation et ses impacts sociaux et écologiques, elle devient bien plus centrale. Elle sert finalement de modèle pour que l'économie traditionnelle opère sa mue : entreprises à mission ou à impact, responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la tendance est bien d'habiller l'économie des valeurs de l'ESS, non sans prendre le risque d'un green ou social-washing.

Si l'utilité sociale est au cœur de l'histoire de l'ESS, d'autres atouts méritent d'être affirmés, certains déjà dotés de récits effectifs et transformateurs, d'autres étant à construire.

Ainsi, l'ESS propose un **partage territorialisé de la valeur** et un ancrage local de ses activités. En ce sens, elle est au cœur des territoires, particulièrement ceux qui n'intéressent guère le marché classique. Par exemple, elle constitue une réponse essentielle à l'existence et au développement d'une économie rurale. L'avenir s'invente aussi dans les campagnes et avec l'ESS. Ce récit mériterait d'être mieux mesuré et affirmé. Elle est aussi offreuse de **services écologiques** dont l'étendue est sous-estimée. Elle a souvent devancé le marché et les politiques publiques dans la construction de modèles répondant aux enjeux de transition : en matière de production d'énergie (coopératives d'énergie citoyenne), de gestion des déchets (réemploi), de solutions alternatives de mobilité (autopartage, Railcoop...), de gestion de la biodiversité (APNE¹)... Si les acteurs de l'ESS se définissent d'abord par leur utilité sociale, il y a lieu d'affirmer aussi leur utilité écologique. Les contributions de l'ESS à la réussite d'une transition juste, alliant utilité sociale et écologique, plaide pour parler d'une Economie Ecologique Sociale et Solidaire (sans ordre), ouvrant à une plus juste reconnaissance des services rendus ou à rendre.

Encore moins affirmé, évoquons le rôle actuel et

« Dans ces temps d'accélération des dérèglements écologiques, d'inégalités croissantes et de tensions démocratiques, il est urgent de promouvoir l'ESS au rang des solutions centrales pour notre avenir. »



BORDEAUX, CAPITALE DE L'ESS EN 2025

Pierre HURMIC

- ▶ Maire de Bordeaux
- ▶ Vice-président de Bordeaux Métropole
- ▶ Président du Global Social Economy Forum (GSEF)



L'ESS propose de rétablir une forme de citoyenneté économique en permettant aux habitantes et aux habitants - celles et ceux qui font nos territoires au quotidien - de participer aux prises de décision économiques et à la mise en œuvre d'activités répondant aux besoins de ces mêmes territoires. Aussi, la lucrativité limitée des entreprises de l'ESS garantit la réinjection de la grande majorité des bénéfices sur le territoire, contribuant ainsi à son développement.

Enfin, en tâchant de réunir une multitude de parties prenantes, aux intérêts potentiellement divergents, les entreprises de l'ESS permettent de trouver des solutions équilibrées sur les territoires en prenant en compte les différentes externalités, notamment celles ayant un impact fort sur l'environnement et le climat.

Concrètement, à Bordeaux nous avons :

- créé un dispositif permettant à la Ville de rentrer plus

Bordeaux accueille depuis 2021 le secrétariat général du Global Social Economy Forum et en assume la Présidence. Ce réseau international d'acteurs et de gouvernements locaux de l'Économie Sociale et Solidaire, l'ESS, a plusieurs missions dont celle d'appuyer l'organisation d'un forum international par des villes, tous les deux ans.

La précédente édition a eu lieu en mai 2023 à Dakar et a réuni près de 6 000 personnes. La prochaine édition aura lieu du 29 au 31 octobre 2025 à Bordeaux.

L'accueil de ce réseau mondial est le fruit d'un travail partenarial avec la Chambre Régionale de l'ESS qui en occupe la co-présidence, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, co-présidente Europe, Bordeaux Métropole et le Conseil Départemental de Gironde.

Ces dernières années ont été un tournant pour l'ESS à l'international :

- la commission européenne a adopté en 2022 son plan d'action pour l'ESS,
- l'Organisation Internationale du Travail a adopté une recommandation sur l'ESS,
- pour la première fois, l'ONU a adopté en 2023 une résolution sur l'ESS en lien avec les Objectifs de Développement Durable.

Nos quatre collectivités ont décidé de s'associer au sein de ce réseau international, mais aussi au quotidien sur le terrain pour faire émerger, accompagner et aider à se développer les acteurs locaux de l'ESS. Elles sont en effet convaincues que les entreprises de l'ESS contribuent à apporter des réponses aux enjeux de notre époque, en montrant la voie pour l'économie de demain.

L'économie sociale et solidaire est la candidate idéale pour devenir la norme de cette économie de demain. Elle représente un formidable terrain d'expérimentation de solutions innovantes, de nouveaux modes d'organisation, de consommation ou de production.

« Nous sommes convaincus que l'ESS doit non seulement se développer, mais aussi fertiliser l'économie conventionnelle en soulevant la question de sa finalité comme celle du partage du pouvoir et de la valeur. »

facilement au capital des Sociétés Cooperatives d'Intérêt collectif ;

- mis en place un dispositif de subventionnement participatif avec les citoyens : 1€ investi par un habitant est 1€ investi par la Ville dans le capital d'une structure ESS ;
- soutenu l'ouverture d'un tiers-lieu ESS, avec coworking, bureaux, en centre-ville dans un magnifique bâtiment ;
- commencé, grâce à notre foncière publique, à faire construire et acheter des biens à destination d'entreprises de l'ESS.

Nous sommes convaincus que l'ESS doit non seulement se développer, mais aussi fertiliser l'économie conventionnelle en soulevant la question de sa finalité comme celle du partage du pouvoir et de la valeur. Elle doit nous permettre de créer des nouveaux emplois, ouverts à ceux qui en sont éloignés, en même temps que de nouveaux modèles compatibles avec la transition écologique.

Et bien sûr, je vous donne rendez-vous au prochain forum mondial de l'ESS à Bordeaux en octobre 2025 pour découvrir concrètement ce que l'ESS a réalisé de mieux sur nos/vos territoires. ●



ENCOURAGER LES TIERS-LIEUX EN RENFORÇANT LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Hervé GILLÉ

- Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Membre du collège consultatif de la commission du fonds pour le développement de la vie associative



Les Tiers Lieux, ces espaces d'exception au cœur de nos communautés, sont le fruit d'une volonté locale et incarnent un dynamisme essentiel à nos territoires. Lieux de convivialité, ils répondent aux besoins spécifiques de nos citoyens. Les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans l'amorçage de ces initiatives, et le soutien financier qu'ils apportent, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des structures, revêt une importance capitale.

À travers le pays, on dénombre près de 3500 Tiers Lieux, dont 90 dans le seul département de la Gironde. Cette croissance témoigne de l'attrait de ces lieux, véritables pôles de diversité et d'opportunités pour nos collectivités, vecteur d'animation et de lien social en particulier dans les territoires ruraux.

Leurs forces résident dans leur capacité à offrir un éventail d'activités plurielles (espace de travail partagé, Fablab...), génératrices de valeurs en particulier pour le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ils sont des lieux de transformation, d'innovation et de coopération, agissant comme des leviers de développement social, tout en étant des acteurs de proximité. Ils existent en zones rurales, ils permettent ainsi d'animer et de désenclaver les territoires. Leur réussite repose en partie sur l'implication du bénévolat.

Cependant, les Tiers Lieux ne sont pas exempts de défis. Leur maturation nécessite du temps, et leur fragilité économique est un défi à surmonter. Ils ont besoin de foncier pour s'épanouir, et il est essentiel de soutenir leur pérennité face à l'essoufflement du bénévolat.

Pour favoriser leur émergence, les collectivités ont la capacité d'apporter de l'aide technique pour des projets privés ou publics,

de structurer un parcours d'accompagnement adapté, permettant une meilleure identification, organisation et coordination de ces initiatives. Les départements et les régions peuvent ainsi, via des appels à projets, soutenir le lancement ou le fonctionnement des tiers-lieux dont la pérennisation du modèle économique peut souvent être un frein à leur développement.

Les collectivités, quant à elles, doivent relever le défi d'une meilleure prise en compte de la diversité des Tiers-Lieux en travaillant en transversalité politique, élaborant des stratégies spécifiques d'accompagnement, concevoir un outil collaboratif de données fiables et partagées à l'ensemble des collectivités sur le suivi des projets, créer des conventions de suivi pluriannuels, mobiliser l'ensemble des partenaires.

C'est pourquoi la coopération territoriale apparaît plus que jamais nécessaire pour accompagner leurs développements. Ils regroupent les compétences de développement économique de Régions, de cohésion et de solidarité sociale du Département en partenariat bien évidemment avec les communes en charge du logement. Les

« les Tiers Lieux sont des structures essentielles à prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire des collectivités territoriales en particulier dans le domaine de l'ESS. »



Tiers-Lieux semblent donc être un outil politique privilégié d'expérimentations du travail politique collectif à différentes échelles. A l'instar de la convention de partenariat quadripartite de soutien à l'ESS entre la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, le département de la Gironde et la région Nouvelle Aquitaine, inédite en France.

Ainsi, ce modèle pourrait être généralisé et un règlement d'intervention unique partagé entre collectivités permettrait d'identifier, d'organiser, de structurer et de coordonner ces

initiatives sur le long terme,

En conclusion, les Tiers Lieux sont des structures essentielles à prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire des collectivités territoriales en particulier dans le domaine de l'ESS. Ils sont le reflet de l'engagement local et de la volonté de transformer nos territoires en espaces plus inclusifs, créatifs et durables. Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour les accompagner à se développer, en soutenant ces structures par l'ensemble des compétences et savoirs faire de l'ensemble des collectivités. C'est ainsi que nous pourrions véritablement concrétiser leur potentiel. ●

LE MOIS DE L'ESS : UN ÉVÈNEMENT POUR METTRE EN VALEUR DES ACTEURS CLEFS DU TERRITOIRE

Martine BERTHET

- ▶ Sénatrice LR de la Savoie
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre du collège consultatif de la commission du fonds pour le développement de la vie associative



Les réflexions sur notre modèle économique post période crise sanitaire ont été un témoignage spontané de l'attachement des Français aux valeurs autour desquelles les multiples acteurs de l'Économie Sociale et Solidaires (ESS) se réunissent depuis de très nombreuses années.

Gouvernance collaborative entre toutes les parties prenantes, poursuite d'un but d'utilité sociale, respect du principe de lucrativité limitée sont les trois piliers qui constituent le corpus de valeur dont l'on célèbrera d'ailleurs, en 2024, les dix ans de la formalisation législative via la loi ESS.

Ces valeurs morales façonnent déjà de manière concrète notre économie. En France, c'est 14 % de l'emploi salarié privé, 200 000 entreprises, 10 % du PIB, etc. Derrière ces grands agrégats, ce sont des milliers d'associations, de fondations, de mutuelles, de coopératives qui maillent et participent à l'activité de nos territoires auxquels ils sont intrinsèquement liés. En Auvergne Rhône-Alpes, c'est par exemple 20 238 salariés de l'ESS dans l'aide à domicile (70 % de l'emploi privé du secteur), 196 établissements sociaux d'aide par le travail et 116 entreprises adaptées ou encore près de 4,5 millions d'habitants protégés par une mutuelle.

Ce sont ainsi des acteurs économiques d'autant plus précieux pour la cohésion sociale qu'ils intègrent par le travail beaucoup de nos concitoyens éloignés du marché de l'emploi traditionnel.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, le mois de l'ESS qui s'ouvre en novembre est le rendez-vous crucial pour valoriser les solutions plébiscitées par les Français et qui existent déjà. De fait, si un sondage de mars 2023 de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) montre que 72 % des Français considèrent l'ESS comme en phase avec les évolutions de la société, trop encore ne se prononcent pas, faute de compréhension de ce que représente cet écosystème.

Au Sénat, chambre des territoires et composée d'élus locaux, nous sommes des témoins privilégiés de l'impact que ces acteurs peuvent avoir. Dans mon département de la Savoie je pense par exemple au pôle territorial de coopération économique Tri-vallées ou au lauréat 2021 PTCE émergent Fibr'Ethik.

C'est pour cela que nous veillons à accompagner cet écosystème, plus encore au regard des difficultés actuelles telles l'inflation, la

« Gouvernance collaborative entre toutes les parties prenantes, poursuite d'un but d'utilité sociale, respect du principe de lucrativité limitée sont les trois piliers » de l'ESS.

fragilité sociale, etc.

D'une part, dans cet univers riche en initiatives et structures diverses, nous nous employons, notamment au sein du groupe d'étude Économie Sociale et Solidaire, à visibiliser ces acteurs et leur permettre de faire entendre leur voix dans les débats parlementaires. A l'heure où la multiplication tous azimuts des « belles initiatives » sature l'espace public, mettre en valeur ces acteurs qui sont guidés dans leur ADN par un impératif d'utilité social est un devoir important pour créer les conditions d'un débat démocratique sain et honnête pour nos concitoyens.

D'autre part, en levant les barrières législatives qui s'opposent encore à son développement. A ce titre, favoriser les collaborations avec l'économie traditionnelle est un axe important. Je suis trop souvent la témoin de frein que rencontrent des entreprises de l'ESS du fait du trop peu de ponts qui sont jetés entre ces deux mondes. Je pense par exemple au secteur de la réparation, où des acteurs dynamiques n'ont pas accès aux produits qu'ils pourraient recyclés.

C'est pour répondre aux nombreux défis de nos territoires que le mois de l'ESS sera comme chaque année, je l'espère, un évènement précieux. ●



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'ÉCONOMIE DU « NOUVEAU MONDE »

Michel Pier JEZEQUEEL

- ▶ Président de la CRESS Bretagne
- ▶ Vice-président de ESS France



citoyens organisés collectivement, au sein d'organisations et entreprises dont les statuts garantissent la participation démocratique et le pouvoir, dissocié du capital apporté. La règle appliquée dans les entreprises de l'ESS est celle d'une personne, une voix, quel que soit le capital apporté par cette personne.

L'ESS valorise les différents modes d'échanges humains, en ce sens, elle est plurielle : échanges marchands, échanges non marchands (économie publique, redistribution) et échange non monétaires (réciprocité).

Nous noterons à ce stade qu'il est regrettable que ce dernier type d'échanges ne soit aucunement pris en compte dans les indicateurs nationaux économiques (PIB), alors même qu'ils sont extrêmement présents et indispensables dans la plupart des champs économiques (tourisme, culture, sport, justice, social...).

Les acteurs de l'ESS organisés et représentés par la Chambre Française de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS France) au niveau national, et par les Chambres régionales de l'ESS en régions

En novembre, le Mois de l'ESS, c'est le mois des acteurs qui font l'économie sociale et solidaire pour témoigner de ce qu'elle peut apporter à notre société en pleine transition ET le mois de toutes les citoyennes et tous les citoyens qui souhaitent découvrir cette économie !

Mais de quoi parlons-nous lorsque nous parlons ESS ?

Pour la première fois en 2014, ce modèle économique, dont on trouve les prémices au début du XIX siècle, possède une loi qui le définit :

« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine, auquel adhèrent des personnes morales de droit privé, qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° **Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;**

2° **Une gouvernance démocratique**, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) **Les bénéficiaires sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise (...)**

L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre :

1° Par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de **coopératives**, de **mutuelles (...)**, de **fondations** ou d'**associations** régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (...)

2° Par **les sociétés commerciales** qui, aux termes de leurs statuts, remplissent un certain nombre de conditions (...). »

Si l'Économie Sociale renvoie historiquement aux statuts des organisations et entreprises, la dimension Solidaire renvoie aux pratiques de ces dernières, pratiques associationnistes, de coopération. Au-delà de la définition qui fixe le périmètre de l'ESS, celle-ci relève d'un projet politique qui considère que l'économie doit être au service du vivant et de son environnement. Pour ce faire, elle doit être citoyenne, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur le pouvoir d'agir des

« L'ESS (...) est plurielle : échanges marchands, échanges non marchands (économie publique, redistribution) et échange non monétaires (réciprocité). »

(CRESS), agissent pour développer des pratiques entrepreneuriales valorisant la pluralité économique et réduire la domination d'une économie de marché fortement financiarisée et dont nous mesurons aujourd'hui les effets néfastes sur l'humain et son environnement (réchauffement climatique, atteinte à la



biodiversité, inégalités sociales...).

A ce sujet, ESS France, présidée par monsieur Jérôme Saddier, est porteur d'un message relatif à l'avènement d'une république de l'ESS, pour faire de celle-ci la norme de l'économie de demain. ● www.ess-france.org

TRIBUNES

HANDICAP ET AUTONOMIE : UNE FEUILLE DE ROUTE GOUVERNEMENTALE TOUJOURS EN CONSTRUCTION



La grande réforme sur le grand âge et l'autonomie, annoncée dès 2018 par Emmanuel Macron, va-t-elle enfin se concrétiser, notamment à la faveur du bouclage du prochain budget de la Sécurité sociale ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que la proposition de loi du groupe Renaissance sur le « bien vieillir » a été très fraîchement accueillie.

Le texte, jugé trop peu ambitieux, est à l'arrêt, après les premières discussions entamées à l'Assemblée en avril. Longtemps sans date de reprise, la nouvelle ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, vient d'annoncer son retour à l'ordre du jour à compter du 20 novembre prochain. Avec sa ministre déléguée en charge des Personnes handicapées, Fadila Khattabi, c'est elle, en remplacement de Jean-Christophe Combe, remercié lors du dernier remaniement ministériel, qui chapeaute désormais la question.

Avec le vieillissement de la population, les politiques de l'autonomie, incluant le handicap et l'organisation des proches aidants, revêtent une importance capitale. Elles apparaissent pour autant fragmentées, entre prestations de maintien d'un revenu, prestations de compensation, aides à domicile, prise en charge en établissements médicaux-sociaux, réductions et crédits d'impôts. Elles peuvent être mises en œuvre au niveau national ou régional ou même départemental, ce qui pose la question de l'équité sur le territoire. Sur ce problème, la nouvelle ministre Bergé vient justement de lancer les bases d'un service public départemental de l'autonomie, afin « d'apporter équité et simplicité dans le parcours des usagers, quel que soit leur lieu de résidence ou l'objet de leur demande », dit le site du ministère.

Autre défi : celui du financement de ces politiques. Selon l'Institut des politiques publiques (IPP), les dépenses publiques de santé représentent environ 200 milliards d'euros par an (soit 8,6% du PIB en 2018), loin devant les dépenses consacrées au handicap et à l'invalidité (38 Md€ en 2014) ou à la perte d'autonomie des personnes âgées (11,4 Md€ en 2014, hors santé).

Stéphanie Fontaine

UN GRAND PLAN D'ACTION POUR L'AUTONOMIE AU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS FAMILLES

Aurore BERGÉ

- ▶ Ministre des Solidarités et des Familles
- ▶ Conseillère régionale d'Ile-de-France



L'autonomie est au cœur de mon action. Être ministre des Solidarités et des Familles, c'est prendre en compte toutes les fragilités, garantir les droits de chacun et assurer la pleine participation à la vie collective de tous nos concitoyens. C'est accompagner et soutenir toutes les familles dans leur quotidien.

Le vieillissement de la population va profondément changer le visage de notre société. En 2030, un français sur trois aura plus de 60 ans et, pour la première fois dans notre histoire, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans.

Une société qui vieillit n'est pas une société en déclin. C'est une société qui peut compter sur l'expérience et l'investissement citoyen et associatif de milliers de seniors qui participent au renouvellement de nos solidarités intergénérationnelles.

État, collectivités locales, associations, et aussi entreprises, médias et citoyens : c'est la société dans son ensemble qui doit s'engager pour nos aînés. Nous devons repenser leur place et les associer dans tous les projets que nous portons car penser la place de tous dès le début d'un projet, c'est garantir sa réussite.

Une très grande majorité de nos concitoyens souhaite vieillir à domicile. Nous avons entrepris le virage domiciliaire et mené des réformes structurelles pour renforcer les services à domicile.

Adapter notre société au choc démographique, c'est se doter d'un véritable parcours résidentiel et donc renforcer l'habitat intermédiaire. Et c'est encore transformer le modèle des EHPAD. Mieux médicalisés, ils doivent aussi devenir de vrais lieux de vie, ouverts sur l'extérieur et où l'on se sent chez soi.

Accompagner les plus fragiles, c'est enfin leur garantir sécurité et bien-être. C'est une priorité qui va de pair avec le rétablissement de la confiance entre les Français et les secteurs du grand âge et du handicap après les drames qui

nous ont bouleversés. Je souhaite créer une culture du contrôle qui n'est pas et ne sera jamais celle de la défiance ou du soupçon.

Trop souvent, le quotidien de nos aînés, des personnes en situation de handicap et de leurs proches s'apparente à un véritable parcours du combattant. C'est pour cela que nous construisons un véritable service public départemental de l'autonomie : dans chaque département, un guichet unique, un accueil physique, humain, permettra aux personnes âgées et handicapées et à leurs familles d'obtenir une information, d'ouvrir un droit ou d'accéder à un service.

« Une très grande majorité de nos concitoyens souhaite vieillir à domicile. »

Accompagner les plus fragiles, c'est aussi accompagner leurs proches. Nous avons le devoir de prendre soin de ceux qui prennent soin des autres. Être aidant, c'est une responsabilité et aussi une charge très lourde, à la fois physique

et mentale. Notre objectif est de mieux identifier les aidants, mieux les informer et les accompagner dans leur quotidien, de diversifier leurs solutions de répit et de renforcer leurs droits. D'ici 2027, nous aurons 40 000 solutions de répit.

L'adaptation de notre société ne pourra pas se faire sans les professionnels qui travaillent au quotidien auprès et pour nos concitoyens. Des professionnels engagés auprès des Français qui doivent être mieux reconnus, mieux valorisés et mieux rémunérés.

Le défi qui est devant nous est immense. Il nous appartient de le relever ensemble ! ●



DES CITOYENS À PART ENTIÈRE ET NON PARTICULIÈREMENT À PART

Fadila KHATTABI

► Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées



Le ministère chargé des Personnes handicapées, fort de plusieurs années d'un travail extrêmement riche, est plus que jamais prêt à aller au bout des défis qui l'attendent. Dans l'accès à l'école et à l'emploi notamment, nos progrès sont sans précédent : les élèves en situation de handicap scolarisés dans l'école de la République sont aujourd'hui plus de 436 000, donc 34 % de plus qu'en 2017 ; et le taux de chômage des travailleurs handicapés a chuté de 19 à 12 % depuis 2019.

La mission que je mène au quotidien, au plus près des Françaises et des Français handicapés, est d'aller plus loin, plus vite, avec des services de meilleure qualité.

Aller plus loin et plus vite, c'est permettre aux personnes concernées de sortir des chemins de vie tous tracés, mais c'est aussi sortir de certains réflexes, comme celui qui consisterait à vouloir « changer de regard sur le handicap ».

Ce que nous voulons incarner, ce n'est pas seulement un changement de regard, c'est une évolution profonde et concrète de la vie des personnes handicapées.

C'est un changement dans les manières d'informer les enseignants, les médecins, les agents d'accueil, les commerçants du quotidien pour qu'ils prennent en compte les attentes de nos concitoyens en situation de handicap au prisme de leurs droits.

C'est un changement dans les manières de produire une œuvre cinématographique, une exposition, une performance artistique, pour qu'elle soit accessible à tous.

C'est un changement dans les manières dont le monde du travail perçoit et s'adapte aux travailleurs en situation de handicap.

Et nous en avons les moyens, car toutes les mesures annoncées par le président de la République, lors de la 6e Conférence nationale du handicap, vont dans ce sens et nous permettent de changer de paradigme.

C'est l'objet du projet de loi « Plein emploi » que nous avons fait adopter à l'Assemblée nationale avec Olivier Dussopt.

C'est également l'engagement des 50 000 solutions de places et de services, dans tous les départements du pays, pour mettre fin aux listes d'attente qui n'en finissent plus. D'ici la fin du quinquennat, les personnes en situation de handicap et leurs familles devront obtenir des réponses

adaptées à leurs besoins.

C'est également l'objet du Service public du repérage et de l'accompagnement précoce que nous mettrons en œuvre très prochainement pour un repérage dès le plus jeune âge et des parcours de vie moins hachés.

C'est enfin l'enjeu d'une société plus accessible au quotidien, à l'aune des Jeux de Paris 2024. Le fonds territorial d'accessibilité, financé à 1,5 milliard d'euros, traduit un engagement inédit de l'État. Il entend accompagner cette transition dans tous les aspects de la vie : commerces, transports, établissements publics, numérique, téléphonie, etc.

Ne nous trompons pas de méthode : c'est en donnant aux personnes les moyens de se rendre dans un cabinet médical, dans une gendarmerie, dans les transports ou sur un site Internet que nous ferons respecter leurs droits fondamentaux et que les regards changeront.

« c'est en donnant aux personnes les moyens de se rendre dans un cabinet médical, dans une gendarmerie, dans les transports ou sur un site Internet que nous ferons respecter leurs droits fondamentaux et que les regards changeront. »

Notre mobilisation auprès des associations, des administrations, des entreprises et de toute la société civile ne faiblira pas. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière et non particulièrement à part.

Nous sommes de plus en plus nombreux à partager ce message, cette vision. Elle est au cœur de l'engagement de la Première ministre et du président de la République, et fait l'objet d'une mobilisation interministérielle sans précédent. ●



TotalEnergies, une entreprise pleinement engagée en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap !



Entretien avec Camille Manceau, Responsable Diversité & Inclusion et ESG

TotalEnergies déploie sa politique Handicap sur son périmètre monde, engagement confirmé par la signature en 2018 de la Charte Entreprise & Handicap de l'OIT et par l'adhésion à l'initiative The Valuable 500 visant à inscrire la thématique du handicap dans la feuille de route des multinationales.

En France, TotalEnergies participe au Comité de pilotage du Manifeste pour l'Inclusion des personnes handicapées dans la vie économique et coanime avec Cap Gemini le groupe de travail « déploiement des politiques handicap à l'international ».

Bien au-delà du seul respect des obligations légales, ces engagements démontrent l'importance que nous accordons à la diversité des parcours et des compétences comme levier de performance.

• Comment ces engagements se traduisent-ils au sein de vos entités ?

En France, nos engagements reposent sur la signature d'accords négociés avec les partenaires sociaux et agréés par l'Administration. Avec un taux d'emploi de 6,23% en 2022, TotalEnergies contribue activement à l'intégration professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés.

A l'international, afin d'assurer d'un rayonnement effectif de ces messages, nous organisons chaque année, à l'occasion de la Journée Internationale du Handicap le 3 décembre, un évènement avec nos filiales.

• Concrètement, quel succès pouvez-vous nous partager ?

Très concrètement, un expert Recrutement & Handicap est intégré à nos équipes RH pour la constitution d'un vivier de talents auquel toutes nos offres d'emploi sont ouvertes. Au travers de programmes de stages et d'alternances, nous portons une attention toute particulière aux jeunes. Ces mesures portent leurs fruits avec plus de 250 contrats signés entre 2019 et 2022.

• Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Notre principal défi est d'identifier des candidats en situation de handicap avec les niveaux de qualification requis pour évoluer au sein de notre Compagnie.

Cette problématique est bien connue au

niveau national. Il est primordial d'accompagner les jeunes dans leur parcours pour leur permettre de valider un cursus à l'International et acquérir les compétences attendues, comme l'anglais. Concrètement, nous finançons le programme de Bourses d'Études à l'International de la Conférence des Grandes Ecoles et avons déjà aidé une quarantaine d'étudiants. En résonnance directe avec les démarches gouvernementales de création d'un nouveau statut de l'Étudiant en Situation de Handicap à l'International (SIESH)

• Comment levez-vous les freins et les préjugés ?

Une nouvelle formation digitale en français et en anglais a été élaborée pour l'ensemble des managers. Nous nous appuyons également sur l'École du Sens au Travail pour organiser des formations labellisées « Cordées Handimanagers ».

Enfin, le dispositif gouvernemental du Duo Day (binôme « Personne handicapée/Salarié ») est élargi en Duos Cafés avec des étudiants pour poser la première pierre d'une future collaboration !

• Que prévoyez-vous pour le maintien des personnes dans l'emploi ?

Nous consacrons des moyens importants aux actions de compensation des conséquences du handicap. Nos Médecins du Travail et la Mission Handicap accompagnent en toute confidentialité les collaborateurs dans leur

réflexion autour de la déclaration de leur handicap. Nous travaillons également à l'accessibilité de nos outils avec notre Référent Accessibilité Numérique.

• D'autres initiatives sont-elles mises en place ?

Nous prenons en charge jusqu'à 10 jours d'absence rémunérées par an pour démarche ou traitement liés au handicap et proposons une aide de 1 600 euros pour un projet personnel lié au handicap.

Sur un plan sociétal, un Fonds de Développement des Initiatives permet un soutien financier à des projets associatifs œuvrant dans le champ du handicap.

Enfin, TotalEnergies soutient l'Association TotalEnergies Solidarité Handicap créée en 1975 par des collaborateurs parents d'enfants handicapés pour aider les salariés et retraités ainsi que leurs ayants-droits.

Notre ambition est que le sujet prenne une place pleine et entière dans les feuilles de route des entités, au cœur de notre projet d'entreprise Better Together.



POUR QU'UNE LOI GRAND ÂGE SOIT ENFIN ADOPTÉE !

Jérôme GUEDJ

- ▶ Député Socialistes et App. de l'Essonne
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Président du groupe d'études Longévité et adaptation de la société au vieillissement



Le XXI^{ème} siècle va connaître une triple révolution. La numérisation de nos existences, le dérèglement climatique et le vieillissement démographique sont les forces motrices de ces bouleversements. Parmi elles, l'évolution démographique, trop souvent oubliée, est sans doute celle qui va le plus changer les termes du lien social. C'est un changement anthropologique fondamental.

Face à cette transformation inéluctable, la procrastination des gouvernements est devenue la règle plutôt que l'exception. La loi sur le grand âge, initialement présentée comme l'emblème social du premier mandat d'Emmanuel Macron, devait voir le jour en 2019. Elle a été repoussée sine die. Une dizaine de rapports ont été préparés pour la construire. Ils ont été remis dans les placards du ministère des Solidarités. C'est d'autant plus regrettable qu'avec la publication de l'enquête "Les Fossoyeurs" par Victor Castanet, les dysfonctionnements du groupe Orpea ont été révélés au grand jour. Cette crise aurait dû constituer un électrochoc, un catalyseur pour une grande réforme. Au lieu de cela, le pouvoir a temporisé, mettant en suspens la loi grand âge.

En 2023, les députés de la majorité, visiblement las de cette inaction gouvernementale, ont tenté de faire avancer les choses en présentant une proposition de loi dite « Bien Vieillir ». Malheureusement, celle-ci s'est avérée décevante, dépourvue de vision d'ensemble et de moyens substantiels – malgré l'ajout d'amendements importants par les parlementaires, dont celui portant sur la loi de programmation. En séance publique et à l'unanimité, les députés l'ont enrichie en posant le principe d'une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge qui détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Cette loi de

programmation permettrait de définir les objectifs de financement public nécessaire pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre ces objectifs. Bref, une vraie loi grand âge ! Il ne reste plus qu'à l'adopter définitivement. La nouvelle ministre, Aurore Bergé a promis sa réinscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 20 novembre prochain, mais en tant que présidente de groupe elle avait déjà promis son adoption avant la fin de la dernière session ordinaire en juin dernier. Aussi devons-nous rester vigilants et continuer à mettre la pression sur le Gouvernement.

Cette évolution nécessaire de la société face au vieillissement de sa population comporte des défis immenses, exigeant une mobilisation nationale. Elle implique la révision fondamentale de notre modèle de prise en charge, un renforcement de la prévention, des adaptations profondes du logement et de l'espace public pour refléter les besoins d'une population vieillissante, des allocations ajustées aux revenus et une lutte déterminée contre l'isolement des personnes âgées et les préjugés liés à l'âge. Pour relever ces défis, environ 10 milliards d'euros supplémentaires seraient nécessaires d'ici 2030. Un constat partagé même par la Cour des comptes.

Aujourd'hui, le débat se concentre justement sur la nécessité d'une loi dédiée au grand âge et à l'autonomie. Dans ce contexte, les députés socialistes ont formulé une proposition de loi ambitieuse. Elle vise à garantir à chaque individu le droit de vieillir dans la dignité et à préparer la société à l'avancée en âge de sa population. Cette proposition, riche de plus de 160 articles, se fonde sur un principe essentiel : l'ensemble des politiques publiques doit être repensé avec un œil de vieux. Le but de cette proposition de loi est d'appréhender tous les enjeux de la transition démographique. En somme, pour édifier une société de la longévité, ce qu'il manque avant tout, c'est le courage politique. ●

« l'ensemble des politiques publiques doit être repensé avec un œil de vieux. »



NOS FAMILLES ATTENDENT/DEMANDENT DES SOLUTIONS

Servane HUGUES

- ▶ Députée Renaissance de l'Isère
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Handicap et inclusion



Depuis le début de mon mandat en juillet 2022, je poursuis mon engagement à l'Assemblée nationale en faveur des personnes en situation de handicap, et de leurs aidants, trop souvent oubliés.

Je salue les avancées portées par le Gouvernement dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale « Agir pour les aidants 2023-2027 », telles que l'engagement qui vise à favoriser le recours au congé proche aidant (CPA) et l'allocation journalière proche aidant (AJPA), qui bénéficie à 13 000 de nos concitoyens, en mettant en place des droits rechargeables.

Ainsi, une personne qui aide plusieurs de ses proches au cours de sa carrière pourra bénéficier plusieurs fois de l'AJPA.

Je me réjouis également de l'amélioration de l'accès aux bourses pour les étudiants aidants. Leurs bourses sont revalorisées, et ce, dès la rentrée 2023.

Le Gouvernement agit, mais il faut aller plus vite et plus loin. Il reste tant à faire, et je suis confiante !

Aujourd'hui, force est de constater que notre pays doit se mobiliser davantage pour être à la hauteur en matière d'accessibilité, en matière d'inclusion scolaire, mais également vis à vis des aidants.

En Isère, ce sont près de 600 familles qui ont passé leur été dans l'angoisse, soit par manque de solutions de prise en charge durant le temps des vacances, soit par un manque de solutions adaptées à leurs besoins à la rentrée de septembre. Cette situation n'est plus possible.

La réalité, c'est que dans notre pays, un maire, Georgio Loiseau, a entamé une grève de la faim pour obtenir une place en établissement pour son fils autiste. La réalité, c'est que dans notre pays, la mère d'une jeune fille de 8 ans, Manon, a été contrainte de cesser son activité professionnelle faute de place en institut spécialisé. La réalité, c'est que dans notre pays, Virginie a dû scolariser son

fil, Jules, 7 ans, en Belgique, par manque de solutions en France.

Je pose la question : dans quelle société vivons-nous lorsque l'on doit envoyer un enfant de 7 ans à 800 kilomètres de sa famille ?

La situation du handicap en France doit nous interroger sur le modèle que nous voulons proposer à nos compatriotes à l'avenir.

Actuellement, je mène des entretiens et visites dans le cadre de ma mission d'information sur l'instruction des enfants en situation de handicap, dont je suis co-rapporteuse, notamment à l'étranger, en Belgique et au Royaume-Uni. Il me semble nécessaire que nous nous inspirions de nos voisins, de leurs modèles, parce qu'ils apportent des solutions concrètes aux familles.

En effet, le premier des répités pour nos familles, c'est de pouvoir confier son proche, quel que soit son âge, à une structure adaptée où il sera accompagné efficacement par des professionnels compétents.

Pour cela, il est nécessaire de rendre plus attractifs les métiers du soin. Nous devons nous pourvoir de professionnels formés et davantage rémunérés. Nous ne pouvons nous priver de professionnels qui constituent le ciment de notre contrat social.

Aujourd'hui, vous, chefs d'entreprise, pouvez œuvrer pour l'emploi, en recrutant des salariés en situation de handicap.

Vous, associatifs, pouvez œuvrer pour le sport et la culture, en rendant vos infrastructures plus accessibles. Nous, citoyennes et citoyens, pouvons œuvrer pour une société plus tolérante, en acceptant simplement de voir les personnes en situation de handicap pour ce qu'elles sont : nos amis, nos frères, nos sœurs ; nos patrons, nos salariés, nos collègues ; nos enfants, nos parents.

Vous l'aurez compris, mon combat, c'est aussi le vôtre, le nôtre. Et dans cette bataille, nous avons besoin vous.

Apportons des solutions à nos familles. ●



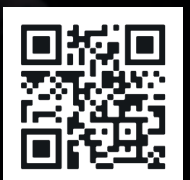


BÉNÉVOLES, DONATEURS,
FACE AU HANDICAP

REJOIGNEZ LES FORCES DE L'ORDRE



ORDRE DE MALTE
FRANCE



UN CAP POUR L'AUTONOMIE : IL Y A URGENCE !

Justine GRUET

- ▶ Députée LR du Jura
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine



Le vieillissement de la population impose des mesures structurelles fortes pour que notre société puisse accompagner dignement les personnes en perte d'autonomie. Pourtant dans le secteur médico-social, tous les voyants sont au rouge : manque d'attractivité des métiers du soin, pénurie de main-d'œuvre, cadences accélérées qui ne permettent pas de prendre le temps de prendre soin.

Favoriser le maintien à domicile tout en soutenant la prise en charge en établissement, accompagner les aidants, avoir une meilleure reconnaissance des professionnels qui les entourent au quotidien.

Les pistes d'action sont nombreuses et leur mise en place nécessite une réelle volonté et responsabilité politique. Et c'est là que le bât blesse...

Car il est urgent d'agir ; urgent de mettre au cœur de nos priorités nationales le soin des plus fragiles, de leur permettre de vivre dans la dignité.

Or, la majorité actuelle ne donne pas de cap sur ce sujet sociétal majeur.

Dominique Libault, président du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale le soulignait déjà en 2019 dans son rapport sur « Le Grand âge et l'autonomie » : les besoins de financement supplémentaire s'élèveront à 4,5 milliards d'euros en 2023 et à 9 milliards en 2030.

À budget contraint, il va falloir prendre ses responsabilités et faire des choix politiques. Le financement et le mode de fonctionnement de la prise en charge de la perte d'autonomie doivent être repensés.

Pour ma part, je porterai avec conviction les pistes de réflexions qui ont découlé des échanges que j'ai pu avoir dans ma circonscription avec les acteurs du médical et du médico-social.

La gestion de la dépendance nécessite une simplification. Aujourd'hui, les soins sont sous la tutelle de l'ARS et le financement dépend de la branche maladie de la Sécurité sociale. L'aide aux activités quotidiennes est sous la tutelle des conseils départementaux, financée par les départements et la Caisse nationale de solidarité pour

l'autonomie (CNSA). Enfin, l'hébergement relève de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), versées par les départements.

Si la branche santé de la sécurité sociale est gratuite, sans notion de niveau de ressources ou d'état de santé, la branche dépendance montre des inégalités de prise en charge en fonction des territoires, du niveau de revenus et du niveau d'autonomie. Soyons capables de repenser le secteur du médico-social avec un financeur unique ; un reste à charge potentiel dans le domaine de la santé pour lui redonner de la considération, et pour permettre à budget national constant, un reste à charge plus faible dans l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap.

« la branche dépendance montre des inégalités de prise en charge en fonction des territoires, du niveau de revenus et du niveau d'autonomie. »

Ce changement de paradigme permettra une meilleure prise en charge des personnes fragiles.

L'attractivité du secteur passe par une meilleure considération salariale ; le renforcement des notions de gériatrie et de soins palliatifs dans les cursus de formation ; la mise en place d'un volet autonomie dans les Contrats Locaux de Santé afin de coordonner et mettre en action tous les acteurs de l'autonomie ; le soutien des proches aidants et la diversification des propositions de lieux de vie tels que les résidences service, béguinage et autres appartements collectifs.

Enfin, un point fondamental me tient tout particulièrement à cœur : c'est de redonner de l'humanité à notre système, d'apporter la considération financière et attentionnelle aux professionnels du secteur tout en responsabilisant les proches dans la solidarité intergénérationnelle qui doit refaire surface dans notre société.

L'État doit donner un cap nouveau à la prise en charge de la perte d'autonomie pour permettre à chacun de vivre dignement et responsabiliser notre société quant au défi qui l'attend ! ●



UN APPUI INCONDITIONNEL AU HANDICAP ET À L'AUTONOMIE DOIT ÊTRE ÉRIGÉ EN GRANDE CAUSE NATIONALE

Christine ENGRAND

- ▶ Députée RN du Pas-de-Calais
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques



En 2019, le Gouvernement avait annoncé le développement de contrats en apprentissage pour les personnes en situation de handicap, depuis leur nombre continue de stagner et le nombre de contrats de professionnalisation est en chute libre. En 2021, il s'engageait à réduire à 3 mois la durée d'instruction des demandes d'allocation adulte handicapée (AAH), certains dossiers sont toujours en suspens depuis près de 6 mois.

De leur côté, les parents d'enfants en situation de handicap attendent encore les 3 500 places en structures spécialisées promises à l'issue de l'année 2022. Mais par un trésor d'ingéniosité dont elle seule a le secret, la macronie continue de remplir machinalement le tonneau des Danaïdes de ses engagements sans lendemain. À cet égard il ne faut guère se faire d'illusions avec la loi bien vieillir à l'ambition inversement proportionnelle aux attentes qu'elle suscite dans la société civile.

Pourtant un choc normatif est nécessaire et implique de prendre plusieurs mesures fortes. La première d'entre elles consisterait à inscrire dans la Constitution l'interdiction des discriminations contre le handicap afin de conditionner la société à une meilleure inclusion. Des mesures fiscales doivent aussi être prises pour développer des solutions neuves telles que l'accueil de jour en centre

« les parents d'enfants en situation de handicap attendent encore les 3 500 places en structures spécialisées promises à l'issue de l'année 2022. »

non médicalisé qui retarde la perte d'autonomie des personnes âgées et favorise le maintien à domicile ou telles que les entreprises adaptées qui concourent à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour les personnes dépendantes des alternatives aux EHPAD sont à cultiver. L'accueil familial concilie idéalement le désir de vivre en logement individuel et les accompagnements que nécessite la perte d'autonomie au quotidien. Mais la profession n'attire plus en raison de conditions de travail extrêmement précaires. Il faut également mettre un point d'honneur à faciliter la scolarisation des enfants en situation de handicap dont les dispositions le permettent et assurer à chaque famille une solution d'accueil adaptée pour éviter le déchirement que constitue le placement en internat dans un établissement éloigné en raison du manque de places à proximité du domicile familial. Plus largement, l'Etat doit prendre sa part en assurant le respect des quotas prévus par la loi au sein de l'administration et en encourageant les citoyens français, lorsqu'ils ont des pratiques remarquables, en accordant par exemple un crédit d'impôt de trois ans aux entreprises allant au-delà de leurs obligations légales ou en stimulant le recours aux proches aidants.

En attendant, dans le sillage des velléités gouvernementales se propage une détresse sourde. Les chiffres sont accablants : en 2022, 12,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 10,4 % en 2010, plus flagrant encore, le nombre de personnes en situation de handicap vivant sous ce seuil est passé de 15,8 % en 2015 à 19 % en 2020. Pour endiguer cette bérézina sociale, j'appelle à une révolution anthropologique à rebours de la société liquide entretenue par les décisions d'une technocratie prompte à associer chaque individu à une ligne comptable. Nous devons renverser Bentham, le père de la pensée utilitariste, car s'excentrer du prisme exclusif de l'utilité, disait le philosophe personnaliste Emmanuel Mounier, : « c'est cesser de penser les relations entre les hommes, de quelque manière que ce soit, à l'image de relations entre les choses. », c'est reconnaître en chaque personne, fut-elle dépendante ou en situation de handicap, son originalité profonde, sa valeur unique et partant de là, la nécessité de permettre à chaque citoyen de vivre décemment. ●



DE L'URGENCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA DÉPENDANCE

Martine ETIENNE

- ▶ Députée LFI-Nupes de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- ▶ Vice-présidente du groupe d'études Longévité et adaptation de la société au vieillissement



Dans leur immense majorité, les personnes âgées restent en bonne santé jusqu'à un âge avancé. Elles contribuent à la vie communautaire, s'engagent dans des associations, dans les conseils municipaux ou auprès des populations. Dans les cas où la perte d'autonomie arrive, les réponses proposées sont inadaptées, et parfois dangereuses.

Le seul exemple des EHPAD sert à le démontrer. Leur taux d'occupation est aujourd'hui de 97 %. Ils manquent de financements, de lits, et de personnels soignants. Lorsqu'il s'agit d'établissements privés, type ORPÉA, les super profits deviennent la norme, au détriment du bien-être et de la dignité des résidents. Dans ces conditions, la maltraitance institutionnelle est devenue la norme. Le système des EHPAD est aujourd'hui dans l'impasse et le maintien à domicile est donc privilégié par les personnes peu ou moyennement dépendantes.

Malgré cette volonté forte d'un virage domiciliaire, le secteur de

Ce n'est pas nouveau, les secteurs de l'autonomie, de la dépendance et du grand âge sont aujourd'hui largement sous financés. Pourtant, les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent pratiquement un quart de la population, et c'est aussi le groupe de population à la plus forte croissance.

La politique gouvernementale actuelle est construite de telle sorte que les personnes âgées, en situation de handicap ou dépendantes, quand elles ne servent pas à engendrer des super profits et à faire perdurer la « silver economy » en enrichissant des grands groupes, sont mises à l'écart, ou au pire, sont brutalement mal traitées.

Pourtant, Emmanuel Macron avait promis au peuple une loi Grand Âge qu'il a abandonnée, lâchement, lui préférant une loi « du « Bien Vieillir en France », vide de toute substance, et dont l'examen peine à se terminer et à revenir à l'ordre du jour.

L'augmentation de l'âge de départ en retraite n'a fait qu'empirer la situation, privant nos aînés d'années de vie en bonne santé, et renforçant la croyance libérale selon laquelle notre utilité sociale disparaît une fois sortis du marché de l'emploi. C'est faux.

« Il est temps de revenir sur l'immense précarité et le manque de reconnaissance des millions d'aidants en France, en leur fournissant des structures nationales publiques leur permettant de jouir d'un accompagnement au quotidien »

l'accompagnement à domicile reste oublié des politiques publiques. Il est temps de revenir sur l'immense précarité et le manque de reconnaissance des millions d'aidants en France, en leur fournissant des structures nationales publiques leur permettant de jouir d'un accompagnement au quotidien. Un guichet unique, à l'attention des usagers comme des professionnels, permettrait de traiter la perte d'autonomie, d'organiser des formations, et d'assurer le droit au répit.

La société doit s'adapter à l'augmentation de l'espérance de vie et au vieillissement. Chaque personne âgée doit pouvoir être aidée, soignée et accompagnée dans des conditions qui garantissent sa dignité et son humanité.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées : retraite à 60 ans, généralisation des CDI à temps plein, recrutement de professionnels dans les EHPADs, revalorisation des salaires des professionnels du grand-âge, recensement des besoins en matériels et équipements des établissements et des aidants, mise en accessibilité des établissements et des habitations, adaptation de l'espace public au vieillissement, alternatives au tout numérique...

La construction d'une cinquième branche de la sécurité sociale relative à la perte d'autonomie doit devenir un principe de solidarité nationale qui incombe à chacun, et qu'il incombe à l'État de financer à la hauteur des besoins.

Finalement, il est essentiel de construire un service public de la dépendance par le développement d'établissements publics tant pour les institutions d'accueil de personnes âgées (type EHPAD) que pour les structures de maintien à domicile. ●



OUVRONS LES YEUX SUR LE HANDICAP

José BEURAIN

- ▶ Député RN de l'Aisne
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-président du groupe d'études Autisme



Engagé sur les questions du handicap, je suis persuadé que l'inclusion des personnes handicapées ne peut évoluer que grâce à l'action politique et associative. Comme j'aime le dire régulièrement, l'intérêt d'un handicap, c'est d'en faire une force. Pour cette raison, je pense que l'accessibilité et l'autonomie ne peuvent se réaliser qu'en mettant en place certaines mesures – parfois déjà en place – telles que la revalorisation et l'augmentation de la durée des aides destinées aux proches aidants, la déconjugalisation et la revalorisation de l'Allocation Adulte Handicapé, la création d'une indemnité spécifique de 300 € mensuels versée à toute personne vivant au domicile d'un proche dépendant ou l'accueillant chez elle afin de se consacrer pleinement à son accompagnement, la revalorisation et l'augmentation de la durée des aides destinées aux proches aidants, la déconjugalisation et l'indexation de l'Allocation du proche aidant sur ses revenus et enfin, porter la durée du congé de proche aidant à douze mois pour l'ensemble de sa carrière.

C'est donc aussi pour cela que je suis intervenu sur le développement des habitats partagés aux personnes âgées ou en situation de handicap. Et c'est aussi tout naturellement que j'ai défendu l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap visuel notamment. En effet, je me réjouis de constater que les autorités de contrôle, telles que l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), sont désormais habilitées à rechercher et à constater les infractions aux obligations en matière d'accessibilité numérique, afin d'inciter le secteur privé à s'y conformer.

Selon l'association Valentin Haüy, moins de 10 % des sites internet sont accessibles aux personnes aveugles et non-voyantes. Pour rappel, ce sont près de deux millions de personnes qui sont atteintes d'un trouble visuel en France et 210 000 personnes aveugles.

Depuis plus de dix ans, le secteur public n'est

soumis au contrôle d'aucune commission en la matière et les services publics sont inaccessibles à plus de 40 % des aveugles et des non-voyants. Or, ils devraient être accessibles à tous. Cette avancée du droit à l'accessibilité numérique en faveur des personnes aveugles et malvoyantes doit être soutenue par la direction interministérielle du numérique.

Le sujet du handicap dans l'Education nationale est primordial. Les augmentations salariales promises ne le seront qu'au prix d'un travail supplémentaire conséquent. Alerté par l'association nationale des travailleurs handicapés de l'Education nationale (Anthen), dont les adhérents sont plus de 620, et travaillent pour beaucoup à temps partiel, ceux-ci sont déjà obligés de renoncer à une part de leur salaire, du fait de leur handicap. Dans ces conditions, demander aux professeurs de travailler davantage pour gagner plus est évidemment impossible pour les professeurs handicapés. Ce projet n'aura pour effet que d'augmenter le décalage déjà présent entre leurs salaires et leurs pensions et ceux de leurs collègues. Il ne suffit pas de parler de l'inclusion des élèves en situation de handicap si l'on ne donne pas une chance aux agents handicapés de travailler dans de bonnes conditions.

Enfin, sur la scolarisation des enfants en situation de handicap, selon l'Unapei, 23 % des enfants en situation de handicap n'ont

« aucune heure de scolarisation » par semaine, une situation qui « bafoue leur droit à l'éducation ». Pour certains de ces enfants bénéficiant de « bouts » de scolarisation, il se retrouvent parfois dans une classe « non adaptée » à leurs besoins, « par manque de professionnels ». Il en va aussi d'élèves scolarisés en milieu ordinaire, faute d'avoir obtenu une place en classe Ulis, spécialisée dans l'accueil

d'enfants handicapés, ou en institut médicoéducatif (IME), malgré la validation de leur dossier par une MDPH. Nous nous devons de trouver des projets d'avenir afin de mettre fin à cette déscolarisation des élèves en situation de handicap. ●

« Il ne suffit pas de parler de l'inclusion des élèves en situation de handicap si l'on ne donne pas une chance aux agents handicapés de travailler dans de bonnes conditions. »



AU MOINS 3 MAIRIES EN FRANCE

NE SONT PAS CONCERNÉES
PAR CETTE ANNONCE

LES AUTRES DEVRAIENT Y JETER UN OEIL.

Malgré les obligations en vigueur, **seulement 3 sites web de villes sur 484** contrôlés dans le cadre de notre Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique **s'affichent comme 100% accessibles.**

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rappellent aux institutions publiques à **respecter la citoyenneté des personnes en situation de handicap** et réclament une pleine **accessibilité numérique** comme la loi l'exige, depuis le 11 février 2005.



AMÉLIORER L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP



Dans le langage ordinaire, l'autonomie désigne principalement la capacité d'agir par soi-même, c'est-à-dire de pouvoir agir sans avoir besoin des autres, de ne pas être dépendant d'autrui.

Engagée sur le sujet de l'autonomie, La Mutuelle Générale a mis en place une politique handicap, portée par trois accords triennaux. Elle contribue à ce que le handicap ne soit plus un frein à l'autonomie. Les compensations proposées aux salariés en situation de handicap renforcent l'inclusion et l'équité.

En collaboration avec la médecine du travail, les managers et les ressources humaines, les collaborateurs peuvent bénéficier d'aménagement de leur poste de travail, de logiciels adaptés mais également d'une organisation du travail qui permet de concilier handicap et travail. Un point restait en débat au cours de la négociation du dernier accord : le nombre de jours d'absence accordé aux personnes en situation de handicap. Jusqu'à présent les salariés RQTH bénéficiaient d'une journée de congé supplémentaire par an. Cela semblait insuffisant et pourtant cette

journée n'était pas prise par l'intégralité des personnes concernées.

En fallait-il 2 ? Ou bien même 5 ? Et 4 alors c'est pas mal non plus ? Et si finalement la question n'était pas « on donne X jours » mais plutôt « quel est le besoin de chacun, maintenant, demain ? ».

L'uniformité crée de l'égalité mais si peu d'équité.

En effet certains handicaps, une fois compensés par le logiciel adapté par exemple, n'ont plus d'impact sur le quotidien professionnel ou même personnel du salarié. D'autres handicaps sont plus latents et surgissent par crise telles que de nombreuses maladies musculosquelettiques, à des moments spécifiques comme l'endométriose par exemple. Enfin d'autres ne nécessitent aucun aménagement mais obligent à des contrôles médicaux réguliers. Pour certains, une journée de congé par an ne répond à aucun besoin et pour d'autres, cette même journée est quasi anecdotique eu égard à la place prise par le handicap dans leur organisation de vie.

En allant à la rencontre de l'ensemble des salariés en situation de handicap, favorisant un climat de confiance permettant de libérer la parole et laisser s'exprimer les besoins, en écoutant les problématiques de chacun et leurs conséquences sur le quotidien, il est apparu évident que le système figé ne pouvait être la solution et qu'il fallait « ouvrir » un droit à des jours de congé adapté aux besoins du salariés et modulables dans le temps en fonction de l'évolution de chaque situation.

C'est pourquoi dans l'accord handicap triennal (2023-2025) de la Mutuelle Générale négocié entre partenaires sociaux, il est proposé, en plus de la journée de congé annuelle administrative, des dons de jours de congé issus des dons de jours effectués par l'ensemble des collaborateurs sur la base du volontariat.

La nécessité de répondre qualitativement à différentes situations.

Ainsi le salarié devant subir des dialyses régulières ou des contrôles médicaux liés à son handicap n'a plus à prendre sur ses congés payés ou ses RTT ou se mettre en arrêt de travail. Il bénéficie, sous justificatif, des dons de jours nécessaires. Ces dons de jours sont également donnés au cas par cas et sur justificatif lorsqu'un salarié subit des crises ponctuelles ou récurrentes liées au handicap ne lui permettant pas de travailler dans de bonnes conditions.

Chaque situation est étudiée afin d'y apporter l'attention nécessaire et une solution adaptée qui permet aux salariés en situation de handicap de concilier au mieux et en toute autonomie handicap et travail. En 2023, première année de ce nouvel accord, 3 salariés de La Mutuelle Générale ayant une reconnaissance de travailleur en situation de handicap ont bénéficié de dons de jours.

Virginie Mary

Responsable Innovation Sociale
Qualité de vie au travail à la Mutuelle
Générale

PRÉSIDENTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Cabinet du président

► **Rodrigue FURCY** devient chef de cabinet à la présidence de la République.



IEP Rennes - ENA (2010) - Chargé de mission à la mairie du 19ème arrondissement de Paris (2003-07) - Directeur de cabinet du préfet de la Loire (2010-11) - Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (2011-13) - Directeur adjoint des stages de l'École nationale d'administration (ENA) (2013-15) - Chef du bureau du management du corps préfectoral et des administrateurs civils à l'Administration centrale du ministère de l'Intérieur (2015-17) - Chef de cabinet adjoint du président de la République (2017-20) - Préfet des Hautes-Pyrénées (2020-22), puis des Pyrénées-Orientales (2022-23)

GOVERNEMENT

PREMIÈRE MINISTRE

Cabinet de la Première ministre

► **Léo VITRY** est nommé conseiller parlementaire au pôle Parlementaire, vie démocratique et questions institutionnelles du cabinet d'Elisabeth Borne.

► **Départ** : **David DJAÏZ** était conseiller en charge du Conseil national de la refondation au cabinet de la Première ministre depuis 2022.

ANCIENS COMBATTANTS ET MÉMOIRE

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Lucas NAGOT** est nommé conseiller en charge des discours au cabinet de Patricia Mirallès.

BIODIVERSITÉ

Secrétaire d'État

► **Timothée ASENSIO-FRERY** est nommé conseiller Mobilisation des parties prenantes au cabinet de Sarah El Haïry.

► **Changement de fonctions** : **Thomas COLLIN**, conseiller auprès de la ministre pour la mobilisation, le financement et les collectivités territoriales depuis juillet 2023, est nommé conseiller politique, chargé du Parlement, des élus et des discours.

► **Départ** : **Delphine BESSON** était conseillère parlementaire, chargée du lien avec les élus locaux depuis janvier 2023.

CITOYENNETÉ ET VILLE

Secrétaire d'État

► **Changement d'attributions** : **Sabrina AGRESTI-ROUBACHE** secrétaire d'État en charge de la Ville depuis juillet 2023, est nommée secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté, et auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ville. Elle reprend les fonctions de **Sonia Backès**, secrétaire d'État à la Citoyenneté depuis juillet 2022, qui a démissionné de ses fonctions.

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Helena ROBYN** est nommée conseillère en charge des parlementaires et des élus au cabinet de Sabrina Agresti-Roubache.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET RURALITÉ

Cabinet de la ministre déléguée

► **Changements de fonctions** :

Olga JOHNSON, conseillère auprès de Dominique Faure en charge de la cohésion sociale depuis 2022, est nommée conseillère spéciale, en charge des stratégies territoriales.

Louis CALDAS, conseiller Presse, communication et veille médias depuis 2022, est nommé conseiller auprès de la ministre déléguée, chargé de la communication, de la presse et de l'opinion.

► **Changement d'attributions** : **Marie-Christine DARMIAN**, conseillère en charge de l'aménagement du territoire depuis 2022, est à présent en charge de l'aménagement du territoire, de la transition écologique et de la cohésion sociale.

► **Départ** : **Lucas TURGIS**, conseiller Territoire et Europe au cabinet de Dominique Faure, est nommé sous-préfet de Parthenay (voir p. 61).

COMPTES PUBLICS

Cabinet du ministre délégué

► **Maud CHOQUET** est nommée conseillère en charge des comptes et budgets sociaux au cabinet de Thomas Cazenave.

DÉVELOPPEMENT, FRANCOPHONIE ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Départ** : **Yanis M'ZALI** était conseiller en charge de la communication, de la culture, du discours et de la presse au cabinet de Chrysoula Zacharopoulou depuis 2022.

ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

Cabinet du ministre

► **Gaëtan BRUEL** est nommé directeur adjoint de cabinet de Gabriel Attal.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Cabinet de la ministre déléguée

► **Vincent LÉNA** est nommé directeur de cabinet de Bérange Couillard.



Né le 9 avril 1965 - Licence de lettres modernes - IEP Paris - ENA (1992) - Chargé de mission, responsable de la procédure interministérielle d'évaluation des politiques publiques au Commissariat général du Plan (1994-95) - Sous-préfet, chargé de mission pour la politique de la ville à la préfecture du Pas-de-Calais (1996-97) - Conseiller technique au cabinet d'Emile Zuccarelli, ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation (1997-98) - Directeur adjoint de cabinet de Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville (1998-2002) - Secrétaire général et membre du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (2002-07) - Conseiller référendaire (2007-11), puis conseiller maître (depuis 2011) à la Cour des comptes - Adjoint au maire de Berck-sur-Mer (2008-14) - Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais (2010-15) - Président de la commission Jeunesse et Sports du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (2010-15) - Délégué du Gouvernement à Grigny (Essonne) (2016-20) et coordonnateur national du programme interministériel des Cités éducatives (2018-20) à l'Agence nationale de la Cohésion des territoires - Mission d'appui à la mobilisation nationale pour la politique de la ville au ministère de la Cohésion des territoires (2018-20) - Directeur de cabinet de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie (2020-22)

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

Cabinet de la ministre déléguée

► **Clément RABET** est nommé chef de cabinet de Carole Grandjean.

► **Charlotte RAULT** est nommée conseillère parlementaire au cabinet de la ministre déléguée. Elle remplace **Sophie Tahiri**, conseillère parlementaire en charge des élus depuis 2022.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Cabinet de la ministre

► **Nicolas VINCI** est nommé conseiller Suivi et exécution des réformes prioritaires et prospective au cabinet de Sylvie Retailleau.

► **Changement d'attributions : Louise THOMAS-VAILLANT**, conseillère parlementaire Élus, prospective et discours au cabinet de la ministre, est à présent conseillère parlementaire en charge des discours.

EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Cabinet de la ministre

► **Marion BIGET** est nommée conseillère technique en charge du développement et de la diplomatie économique au cabinet de Catherine Colonna.

EUROPE

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Hughes BEAUDOUIN** est nommé conseiller en charge des médias et de la communication stratégique au cabinet de Laurence Boone.

INDUSTRIE

Cabinet du ministre délégué

► **Luka LISSILLOUR** est nommé conseiller Presse et communication digitale au cabinet du ministre délégué.

► **Changement de fonctions : Agathe BONNIN**, conseillère parlementaire au cabinet de Roland Lescure depuis 2022, est nommée cheffe adjointe de cabinet en charge du Parlement et des élus.

INTÉRIEUR ET OUTRE-MER

Cabinet du ministre

► **Rémi BASTILLE** est nommé directeur adjoint de cabinet (par intérim) de Gérard Darmanin.

JEUNESSE ET SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Inès MOULOUDJ** est nommée conseillère en charge de la communication et de la presse au cabinet de Prisca Thévenot.

JUSTICE

Cabinet du ministre

► **Emmanuelle ALLAIN** est nommée conseillère en charge de la politique judiciaire de la jeunesse au cabinet du ministre. Elle succède à **Claire-Marie Casanova**, en fonction au cabinet du ministre depuis 2022.

► **Marie-Cécile LAUNAY** est nommée conseillère sociale et modernisation au cabinet d'Eric Dupond-Moretti.

► **Changement de fonctions : Guillem GERVILLA**, conseiller auprès du ministre en charge des questions politiques et parlementaires depuis 2022, est nommé directeur adjoint de cabinet.

LOGEMENT

Cabinet du ministre délégué

► **Marianne DESSERRIÈRES** est nommée directrice adjointe du cabinet du ministre délégué.

► **Hugues PIAZZA** est nommé conseiller en charge du logement et de l'urbanisme au cabinet de Patrice Vergriete.

MER

Cabinet du secrétaire d'État

► **Départ** : **Carmen BORISSOVA-EBRAHIM** était conseillère en charge de la presse et de la communication au cabinet d'Hervé Berville depuis 2022.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Cabinet du ministre délégué

► **Charlotte BRESARD** est nommée conseillère en charge de la communication et de la presse au cabinet de Franck Riester. Elle remplace **Niels Gaubert**, en fonction depuis 2022, qui devient directeur associé au pôle Influence d'Havas Paris (voir p. 64).

► **Anaïs VAQUIERI** devient conseillère parlementaire au cabinet de Franck Riester.

► **Départ** : **Justine SOUSSAN** était conseillère parlementaire au cabinet du ministre délégué depuis 2022.

RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Cabinet du ministre délégué

► **Olivia ANDREZ**, conseillère en charge des relations avec la société civile depuis mars 2023, est nommée directrice de cabinet d'Olivier Véran. Elle remplace **Margaux Vecchioli-Bonneau**, en fonction depuis 2022, qui devient directrice du cabinet de la directrice générale de l'Offre de soins.



Née le 7 août 1979 - BA de l'université de Durham (Royaume-Uni) - HEC - Cheffe de produit Marketing développement chez Cartier (2004-05) - Journaliste sur LCI (rédaction et montage de sujets) et i-télé (rédaction et présentation des journaux télévisés) (2005-07) - Directrice du pôle de sites féminins (dont le magazine Elle) chez Lagardère Digital (2007-10) - Co-présentatrice de l'émission Face aux Français sur France 2, pigiste (pour les journaux L'Expansion et La Provence) (2010-13) - Directrice, membre du comex chez Publicis Consultants (2013-17) - Directrice générale de France China Foundation (2017-19) - Directrice associée au Cabinet 2017 (2020-23) - Conseillère au cabinet d'Olivier Véran, ministre délégué au Renouveau démocratique, Porte-parole du Gouvernement (mars-sept 2023)

► **Grégoire CAZCARRA**, conseiller pour le renouveau démocratique et la prospective depuis 2022, est nommé directeur adjoint de cabinet.

► **Loïc TERRENES**, conseiller parlementaire depuis 2023, est nommé chef adjoint de cabinet en charge des affaires réservées.

► **Camille AMROUCHE**, conseillère technique Argumentaire depuis 2022, est nommée conseillère en charge de la presse et de l'argumentaire.

► **Axel NYS**, conseiller technique Argumentaire depuis 2022, est nommé conseiller en charge de la riposte, de l'argumentaire, et des grands événements.

► **Gabin POIZAT** est nommé conseiller technique en charge de l'argumentaire.

► **Kolia BENIE** est nommée conseillère parlementaire, en charge des élus locaux.

► **Changement d'attributions** : **Noémie MADAR**, conseillère pour la presse au cabinet du ministre délégué depuis juin 2023, est également en charge de la communication.

SANTÉ ET PRÉVENTION

Cabinet du ministre

► **Capucine GRÉGOIRE** est nommée conseillère en charge du financement, de la protection sociale et des produits de santé au cabinet d'Aurélien Rousseau.

► **Raphaël VEIL** est nommé conseiller Prévention et santé publique au cabinet du ministre.

► **Changement d'attributions** : **Julie LAGRAVE**, conseillère Innovation et numérique au cabinet du ministre depuis août 2023, est également nommée cheffe du pôle Innovation et prévention.

Administration centrale

► **Grégory EMERY** est nommé directeur général de la Santé. Il remplace **Christian Rabaud**, en fonction depuis mai 2023.



Médecin spécialiste de santé publique et de médecine sociale - Né le 28 octobre 1983 - Master 1 de méthodes en santé publique - Master 2 d'éthique, science, santé et société - DES de santé publique et de médecine sociale - Docteur en médecine - Chef de projet en charge de travaux de recherche dans le domaine de la maladie d'Alzheimer (2010-12) et membre de l'équipe de recherche EA 1610 Éthique, science, santé et société (2010-15) à l'université Paris-Sud - Chef de bureau adjoint et conseiller médical à la direction générale de l'Offre de Soins du ministère des Affaires sociales et de la Santé (2012-15) - Chef du service Évaluation des dispositifs à la Haute autorité de santé (HAS) (2015-17) - Membre de la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (2015-17) - Adjoint à la sous-directrice du Pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins à la direction générale de l'Offre de Soins du ministère des Solidarités et de la Santé (2017-18) - Conseiller aux cabinets d'Agnès Buzyn (2018-20), puis d'Olivier Véran (fév-mai 2020), ministres des Solidarités et de la Santé - Conseiller technique au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre (juin 2020) - Conseiller au cabinet d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé (2020-21) - Mission de préfiguration de l'Agence de l'innovation en santé (mai-août 2021) - Conseiller médical auprès du directeur général de la Santé (2021-22) - Directeur général adjoint de la Santé (2022-23)

SANTÉ ET PRÉVENTION - ORGANISATION TERRITORIALE ET PROFESSIONS DE SANTÉ

Cabinets du ministre et de la ministre déléguée

► **Départ** : **Marine JEAN-BAPTISTE** était conseillère en charge de la prévention et de la santé publique, cheffe du pôle Prévention, santé et Une seule santé aux cabinets d'Agnès Firmin Le Bodo et d'Aurélien Rousseau depuis juillet 2023.

SPORTS ET JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Cabinet de la ministre

► *Changements d'attributions :*

Lucie RENAULT-DIETSCHÉ, cheffe adjointe de cabinet d'Amélie Oudéa-Castéra depuis 2022, est également en charge des relations avec le monde économique.

Gladys BÉZIER, conseillère Inclusion, bénévolat, reconversion des sportifs de haut niveau depuis 2022, est à présent en charge des relations sociales, de l'inclusion, du bénévolat et de la reconversion des sportifs de haut niveau.

Mathieu CHARPENTIER, conseiller Sport professionnel, économie du sport, e-sport, transition digitale et écologique depuis 2022, est en charge du sport professionnel, du sport féminin, du e-sport et des transitions numérique et écologique.

Jean-Charles GILLET, conseiller Développement des pratiques, sport santé, territoires et équipements de proximité depuis 2022, est à présent en charge de l'action territoriale, du sport-santé et de l'engagement, des célébrations et de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES

Cabinet du ministre

► **Sandrine BROCHON** est nommée conseillère chargée de l'accès et de la qualité des services publics, de la relation à l'utilisateur et du suivi des politiques prioritaires du Gouvernement au cabinet de Stanislas Guérini.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET COHÉSION DES TERRITOIRES

Cabinet du ministre

► **Simon CHASSARD, Arnaud CURSENTE, Chloé LOMBARD, Marine BRAUD et Elodie GALKO** sont nommés directeurs adjoints de cabinet de Christophe Béchu.

► **Clément TONON** est nommé conseiller spécial au cabinet du ministre.

► *Changement de fonctions :* **Adrien ZAKHARTCHOUK**, conseiller Transition bas carbone, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique, air au cabinet du ministre depuis 2022, est nommé directeur adjoint de cabinet.

► *Départs :*

Muriel NGUYEN était directrice adjointe de cabinet de Christophe Béchu depuis 2022. Elle est nommée directrice de la Protection et de la Sécurité de l'État au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Alban CLAUDE était conseiller en charge des discours et de la prospective au cabinet de Christophe Béchu depuis février 2023.

TRAVAIL, PLEIN EMPLOI ET INSERTION

Cabinet du ministre

► **Stève BILLAUD** est nommé conseiller chargé des politiques territoriales et des restructurations au cabinet d'Olivier Dussopt.

► **Giuliano de FRANCHIS** est nommé conseiller chargé de la protection sociale au cabinet du ministre.

► *Départs :*

Céline HALLIER était cheffe de cabinet par intérim depuis juillet 2023.

Léo ROESCH était conseiller chargé des retraites au cabinet d'Olivier Dussopt depuis 2022.

PARLEMENT

ASSEMBLÉE NATIONALE

Cabinet de la présidente

► **Clément SCHIRMANN** est nommé conseiller à la citoyenneté et à la vie démocratique au cabinet de Yaël Braun-Pivet.

Bureau de l'Assemblée nationale

► Le bureau de l'Assemblée nationale a été à nouveau désigné :

Vice-présidents : Sébastien CHENU, Caroline FIAT, Elodie JACQUIER-LAFORGE, Hélène LAPORTE, Naïma MOUTCHOU, Valérie RABAULT

Questeurs : Eric CIOTTI, Marie GUÉVENOUX, Eric WOERTH

Secrétaires : Christophe BLANCHET, Soumya BOUROUAHA, Caroline JANVIER, Lise MAGNIER, Maxime MINOT, Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, Danièle OBONO, Claire PITOLLAT, Rémy REBEYROTTE, Sabrina SEBAIHI, Jean TERLIER, Laurence VICHNIEVSKY

Nouvelle députée

► **Ingrid DORDAIN** devient députée App. Renaissance de la 2ème circonscription de la Somme. Elle succède à **Barbara Pompili**, élue en juin 2022, et dont la mission temporaire confiée en mars 2023 auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a été prolongée.



Cheffe de service socio-éducatif - Née le 18 mars 1978 - Études de sociologie - Diplôme d'éducatrice spécialisée - Master de management des associations - IAE Paris - Éducatrice spécialisée (2015-21), puis responsable de service du pôle Hébergement et logement accompagné (2021-23) au sein de l'association Accompagnement Prévention Réflexion et Médiation pour l'insertion sociale (Apremis) - Membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

Erratum

► Contrairement à ce que nous indiquions par erreur dans notre précédente revue, M. Philippe FREI n'est pas maire de Collonges-et-Premières, il en a été l'adjoint au maire entre 2008 et 2014

Commission permanente

► **Charlotte PARMENTIER-LECOCQ** est la nouvelle présidente de la commission des Affaires sociales.



Cheffe d'entreprise - Née le 17 juillet 1977 - Master de sciences sociales et de gestion - Master de droit des relations sociales - Cogérante de 2 clubs Cigales, clubs d'investisseurs solidaires (2002-12) - Fondatrice d'une société de conseil aux entreprises et aux structures de l'économie sociale et solidaire (2009-17) - Députée Renaissance du Nord - Éluë à l'Assemblée nationale en 2017 et 2022 - Secrétaire de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale (2019-22) - Présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale - Conseillère départementale du Nord

Délégation parlementaire

► **David VALENCE** devient président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la décentralisation.



Professeur agrégé - Né le 7 octobre 1981 - DEA et agrégation d'histoire - IEP Paris - Enseignant en histoire médiévale, puis en histoire contemporaine à l'IEP Paris (jusqu'en 2014) - Directeur adjoint de la Fondation Charles-de-Gaulle (2010-14) - Maire de Saint-Dié-des-Vosges (2014-22) - Président de la communauté de communes, puis de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (2014-22) - Président du Pays de la Déodatie (2014-16) - Président de la commission Transports et Déplacements du conseil régional du Grand Est (2016-17 et depuis 2022) - Vice-président du conseil régional du Grand Est (2017-22) - Président du conseil d'orientation des infrastructures (depuis 2021) - Député App. Renaissance des Vosges - Élu à l'Assemblée nationale en 2022 (Ensemble !) - Vice-président du Parti radical (depuis 2022) - Vice-président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale (2022-23) - Coordinateur (whip) du groupe Renaissance à la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (depuis 2023) - Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale - Président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale - Conseiller régional du Grand Est

Groupes politiques

► **Groupe Socialistes et Apparentés** : La dénomination du groupe Socialistes et Apparentés (Membre de l'intergroupe Nupes) est à présent : «Groupe Socialistes et Apparentés».

► **LFI (Nupes)** : **Aymeric CARON**, député LFI-Nupes depuis 2022, est à présent Apparenté au groupe.

► **Les Républicains** : **Fabrice BRUN**, député LR depuis 2017, est à présent Apparenté au groupe.

Organisme extraparlamentaire

► Nomination :

Conseil d'administration de la société France Télévisions : **Céline CALVEZ** devient membre.

SÉNAT

Élections sénatoriales

► Voici la liste des sénateurs de la série 1 élus ou réélus le 24 septembre 2023 lors des élections sénatoriales, présentés par département avec leur groupe au Sénat. Les photos et biographies de tous les sénateurs se trouvent sur notre site Internet et dans la prochaine édition du Trombinoscope « Gouvernement, Parlement & institutions ».

Indre-et-Loire (37)

Vincent LOUAULT (Les Indépendants-République et Territoires), élu
Jean-Gérard PAUMIER (LR), élu
Pierre-Alain ROIRON (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu

Isère (38)

Guillaume GONTARD (Écologiste-Solidarité et Territoires), réélu
Damien MICHALLET (LR), élu
Frédérique PUISSAT (LR), réélue
Didier RAMBAUD (LR), réélu
Michel SAVIN (LR), réélu

Jura (39)

Clément PERNOT (LR), élu
Sylvie VERMEILLET (UC), réélue

Landes (40)

Éric KERROUCHE (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
Monique LUBIN (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélue

Loir-et-Cher (41)

Jean-Luc BRAULT (Les Indépendants-République et Territoires), élu
Bernard PILLEFER (UC), élu

Loire (42)

Cécile CUKIERMAN (CRCE-Kanaky), réélue
Hervé REYNAUD (LR), élu
Pierre Jean ROCHETTE (Les Indépendants-République et Territoires), élu
Jean-Claude TISSOT (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu

Haute-Loire (43)

Olivier CIGIOTTI (UC), réélu
Laurent DUPLOMB (LR), réélu

Loire-Atlantique (44)

Karine DANIEL (Socialiste, Écologiste et Républicain), élue
Ronan DANTEC (Écologiste-Solidarité et Territoires), réélu
Laurence GARNIER (LR), réélue
Philippe GROVALET (RDSE), élu
Joël GUERRIAU (Les Indépendants-République et Territoires), réélu

Loiret (45)

Christophe CHAILLOU (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu
Pauline MARTIN (LR), élue
Hugues SAURY (LR), réélu

Lot (46)

Raphaël DAUBET (RDSE), élu
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu

Lot-et-Garonne (47)

Christine BONFANTI-DOSSAT (LR), réélue
Michel MASSET (RDSE), élu

Lozère (48)

Guyène PANTEL (RDSE), réélue

Maine-et-Loire (49)

Grégory BLANC (Écologiste-Solidarité et Territoires), élu
Corinne BOURCIER (Les Indépendants-République et Territoires), élu
Emmanuel CAPUS (Les Indépendants-République et Territoires), réélu
Stéphane PIEDNOIR (LR), réélu

Manche (50)

Philippe BAS (LR), réélu
Sébastien FAGNEN (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu
Béatrice GOSSELIN (LR), réélu

Marne (51)

Christian BRUYEN (LR), élu
Cédric CHEVALIER (Les Indépendants-République et Territoires), élu
Anne-Sophie ROMAGNY (UC), élue

Haute-Marne (52)

Anne-Marie NÉDÉLEC (LR), élue
Bruno SIDO (LR), réélu

Mayenne (53)

Guillaume CHEVROLLIER (LR), réélu
Élisabeth DOINEAU (UC), réélue

Meurthe-et-Moselle (54)

Véronique GUILLOTIN (RDSE), réélue
Jean-François HUSSON (LR), réélu
Olivier JACQUIN (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
Silvana SILVANI (CRCE-Kanaky), élue

Meuse (55)

Jocelyne ANTOINE (UC), élue
Franck MENONVILLE (UC), réélu

Morbihan (56)

Yves BLEUNVEN (UC), élu
Muriel JOURDA (LR), réélue
Simon UZENAT (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu

Moselle (57)

Catherine BELRHITI (LR), réélue
Christine HERZOG (UC), réélue
Khalifé KHALIFÉ (LR), élu
Jean-Marie MIZZON (UC), réélu
Michaël WEBER (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu

Nièvre (58)

Patrice JOLY (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
Nadia SOLLOGOUB (UC), réélue

Nord (59)

Éric BOCQUET (CRCE-Kanaky), réélu
Guislain CAMBIER (UC), élu
Marc-Philippe DAUBRESSE (LR), réélu
Franck DHERSIN (UC), élu
Michelle GRÉAUME (CRCE-Kanaky), réélue
Olivier HENNO (UC), réélu
Joshua HOCHART (NI), élu
Patrick KANNER (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
Marie-Claude LERMYTTE (Les Indépendants-République et Territoires), élue
Audrey LINKENHELD (Socialiste, Écologiste et Républicain), élue
Dany WATTEBLED (Les Indépendants-République et Territoires), réélu

Oise (60)

Édouard COURTIAL (UC), réélu
Alexandre OUIZILLE (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu
Olivier PACCAUD (LR), réélu
Sylvie VALENTE LE HIR (LR), élue

Orne (61)

Olivier BITZ (RDPI), élu
Nathalie GOULET (UC), réélue

Pas-de-Calais (62)

Cathy APOURCEAU-POLY (CRCE-Kanaky), réélue
Jean-Pierre CORBISEZ (CRCE-Kanaky), réélu
Jérôme DARRAS (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu
Amel GACQUERRE (UC), réélue
Jean-François RAPIN (LR), réélu
Christopher SZCZUREK (NI), élu
Jean-Marie VANLERENBERGHE (UC), réélu

Puy-de-Dôme (63)

Jean-Marc BOYER (LR), réélu
Marion CANALÈS (Socialiste, Écologiste et Républicain), élue
Éric GOLD (RDSE), réélu

Pyrénées-Atlantiques (64)

Max BRISSON (LR), réélu
Frédérique ESPAGNAC (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélue
Denise SAINT-PÉ (UC), réélue

Hautes-Pyrénées (65)

Viviane ARTIGALAS (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélue
Maryse CARRÈRE (RDSE), réélue

Pyrénées-Orientales (66)

Lauriane JOSENDE (LR), élu
Jean SOL (LR), réélu

Paris (75)

Ian BROSSAT (CRCE-Kanaky), élu
Colombe BROSSEL (Socialiste, Écologiste et Républicain), élue
Marie-Claire CARRÈRE-GÉE (LR), élue
Catherine DUMAS (LR), réélue
Agnès EVREN (LR), élue
Rémi FÉRAUD (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
Antoinette GUHL (Écologiste-Solidarité et Territoires), élue
Yannick JADOT (Écologiste-Solidarité et Territoires), élu
Bernard JOMIER (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
Marie-Pierre DE LA GONTRIE (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélue
Anne SOUYRIS (Écologiste-Solidarité et Territoires), élue
Francis SZPINER (LR), élu

Seine-et-Marne (77)

Anne CHAIN-LARCHÉ (LR), réélue
Pierre CUYPERS (LR), réélu
Aymeric DUROX (NI), élu
Vincent ÉBLÉ (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
Marianne MARGATÉ (CRCE-Kanaky), élue
Louis VOGEL (Les Indépendants-République et Territoires), élu

Yvelines (78)

Marta de CIDRAC (LR), réélue
Gérard LARCHER (LR), réélu
Michel LAUGIER (UC), réélu
Martin LÉVRIER (RDPI), réélu
Sophie PRIMAS (LR), réélue
Ghislaine SENÉE (Écologiste-Solidarité et Territoires), élue

Essonne (91)

Laure DARCOS (Les Indépendants-République et Territoires), réélue
Vincent DELAHAYE (UC), réélu
Jocelyne GUIDEZ (UC), réélue
Jean-Raymond HUGONET (LR), réélu
David ROS (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu

Hauts-de-Seine (92)

Marie-Do AESCHLIMANN (LR), élue
Isabelle FLORENNES (UC), élue
Xavier IACOVELLI (RDPI), réélu
Roger KAROUTCHI (LR), réélu
Christine LAVARDE (LR), réélue
Hervé MARSEILLE (UC), réélu
Pierre OUZOULIAS (CRCE-Kanaky), réélu

Seine-Saint-Denis (93)

Vincent CAPO-CANELLAS (UC), réélu
 Fabien GAY (CRCE-Kanaky), réélu
 Ahmed LAOUEDJ (RDSE), élu
 Thierry MEIGNEN (LR), réélu
 Corinne NARASSIGUIN (Socialiste, Écologiste et Républicain), élue
 Adel ZIANE (Socialiste, Écologiste et Républicain), élu

Val-de-Marne (94)

Christian CAMBON (LR), réélu
 Marie-Carole CIUNTU (LR), élue
 Laurent LAFON (UC), réélu
 Akli MELLOULI (Écologiste-Solidarité et Territoires), élu
 Laurence ROSSIGNOL (Socialiste, Écologiste et Républicain), élue
 Pascal SAVOLDELLI (CRCE-Kanaky), réélu

Val-d'Oise (95)

Pierre BARROS (CRCE-Kanaky), élu
 Arnaud BAZIN (LR), réélu
 Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (LR), réélue
 Daniel FARGEOT (UC), élu
 Rachid TEMAL (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu

Guadeloupe (971)

Victorin LUREL (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélu
 Solanges NADILLE (RDPI), élue
 Dominique THÉOPHILE (RDPI), réélu

Martinique (972)

Frédéric BUVAL (RDPI), élue
 Catherine CONCONNE (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélue

La Réunion (974)

Audrey BÉLIM (Socialiste, Écologiste et Républicain), élue
 Evelyne CORBIÈRE NAMINZO (CRCE-Kanaky), élue
 Stéphane FOUASSIN (RDPI), élu
 Viviane MALET (LR), réélue

Saint-Pierre-et-Miquelon (975)

Annick GIRARDIN (RDSE), élu

Mayotte (976)

Thani MOHAMED SOILIHI (RDPI), réélu
 Saïd OMAR OILI (RDPI), élu

Nouvelle-Calédonie (988)

Georges NATUREL (LR), élu
 Robert Wienie XOWIE (CRCE-Kanaky), élu

Français établis hors de France (Série 1)

Hélène CONWAY-MOURET (Socialiste, Écologiste et Républicain), réélue
 Ronan LE GLEUT (LR), réélu
 Mathilde OLLIVIER (Écologiste-Solidarité et Territoires), élue
 Evelyne RENAUD-GARABEDIAN (LR), réélue
 Olivia RICHARD (UC), élue
 Jean-Luc RUELLE (LR), élu

Président du Sénat

► **Gérard LARCHER** a été réélu président du Sénat.



Né le 14 septembre 1949 - Docteur vétérinaire - Vétérinaire de l'équipe de France de sports équestres (1974-79) - Maire (1983-2004 et 2007-14) et 1er adjoint au maire (2004-07) de Rambouillet - Conseiller régional d'Ile-de-France (1985-89) - Président de l'Union des maires des Yvelines (1995-2004) - Président de la Fédération hospitalière de France (1997-2004) - Secrétaire national du RPR en charge des relations sociales (2000-01) - Ministre délégué aux Relations du travail (2004-05), puis à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes (2005-07) - Sénateur LR des Yvelines (1986-2004 et depuis 2007) - Élu au Sénat en 1986 et 1995 et remplacé en 2004 par Alain Schmitz - Redevenu sénateur en 2007, suite à la démission d'Adeline Gousseau, puis élu depuis 2011 - Vice-président du Sénat (1997-2001) - Président de la commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat (2001-04) - Président du Sénat (2008-11 et depuis 2014) - Membre du groupe français à l'Union interparlementaire - Conseiller politique de l'UMP (2011-14) - Président du conseil d'administration du domaine national de Chambord (2012-14) - Président du comité politique des Républicains (2016-17)

Bureau du Sénat

► Le bureau du Sénat a été constitué :

Vice-présidents : Mathieu DARNAUD, Loïc HERVÉ, Alain MARC, Pierre OUZOULIAS, Sophie PRIMAS, Sylvie ROBERT, Dominique THÉOPHILE, Sylvie VERMEILLET

Questeurs : Marie-Arlette CARLOTTI, Olivier CIGOLOTTI, Antoine LEFÈVRE

Secrétaires : Jean-Michel ARNAUD, Guy BENARROCHE, François BONHOMME, Nicole BONNEFOY, Alexandra BORCHIO FONTIMP, Catherine CONCONNE, Catherine DI FOLCO, Joël GUERRIAU, Véronique GUILLOTIN, Sonia de LA PROVÔTÉ, Marie-Pierre RICHER, Patricia SCHILLINGER

Commissions permanentes

Nous présentons ci-dessous que les présidents des commissions permanentes nouvellement élus.

► **Dominique ESTROSI SASSONE** devient présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat.



Fonctionnaire territoriale - Née le 14 novembre 1958 - Maîtrise de droit - Adjointe au maire (2001-07 et 2008-17), puis conseillère municipale (2007-08 et depuis 2017) de Nice - Vice-présidente (2008-11), puis conseillère (depuis 2012) de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, devenue métropole Nice Côte d'Azur en 2012 - Conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2004-11) - Présidente de Côte d'Azur Habitat (2008-17) - Secrétaire générale de la Fédération des offices publics de l'habitat (depuis 2011) - Conseillère générale des Alpes-Maritimes (2011-15) - Conseillère départementale et vice-présidente du conseil départemental des Alpes-Maritimes (mars-nov 2015) - Sénatrice LR des Alpes-Maritimes - Élu au Sénat en 2014 et 2020 - Secrétaire nationale chargée de l'industrie (2015-16), puis chargée du logement (depuis 2016) des Républicains - Membre de la commission du fonds pour le développement de la vie associative - Vice-présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat (2020-23) - Présidente du groupe d'amitié France-Monaco du Sénat - Vice-présidente déléguée du groupe Les Républicains du Sénat - Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) - Membre du Comité de bassin Rhône-Méditerranée - Membre du Comité de massif du massif des Alpes - Membre de la Commission nationale chargée de l'examen du respect des obligations de logements sociaux - Membre du Conseil national de l'habitat - Membre du Conseil national des villes

LES PROCHAINS THÈMES DE LA REVUE DE NOV./DEC. 2023 :

- Économie circulaire
- Réindustrialisation / Made in France
- JO 2024

Pour la publicité au sein des dossiers, contactez :
 Delphine Léguillon - dleguillon@trombinoscope.com - T. + 33 1 76 21 40 11

► **Cédric PERRIN** devient président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat.



Juriste - Né le 20 janvier 1974 - DESS de droit privé - Auditeur IHEDN - Adjoint au maire (2001-08), maire (2008-17), puis conseiller municipal (2017-20) de Beaucourt - Conseiller général du Territoire de Belfort (2001-15) - Attaché parlementaire (2002-14) - Juriste, chargé de mission à la Ville de Belfort (2014) - Vice-président de la communauté de communes du Sud Territoire (CCST) (2014-17) - Sénateur LR du Territoire de Belfort - Élu au Sénat en 2014 et 2020 - Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat (2017-23) - Secrétaire de la délégation sénatoriale à la prospective (2020-23) - Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Otan - Président du groupe d'amitié France-Pays de la Corne de l'Afrique du Sénat - Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) - Conseiller départemental du Territoire de Belfort

► **Philippe MOUILLER** devient président de la commission des Affaires sociales du Sénat.



Collaborateur de collectivités - Né le 20 septembre 1969 - Diplôme universitaire de formation à l'administration et à la gestion des entreprises (IAE), spécialité Gestion des entreprises de l'économie sociale - Chargé de mission à la communauté de communes Terre de Sèvre (1997-2000) - Assistant parlementaire de Michel Bécot, sénateur des Deux-Sèvres (1995-2014) - Directeur de la SEM Tourisme et pêche (2001-04) - Consultant spécialisé dans le développement touristique (2004-08) - Maire (2008-17), puis conseiller municipal (depuis 2017) de Moncoutant, devenue Moncoutant-sur-Sèvre en 2020 - Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais - Conseiller régional de Poitou-Charentes (2010-14) - Vice-président du syndicat intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres (2008-17) - Sénateur LR des Deux-Sèvres - Élu au Sénat en 2014 et 2020 - Secrétaire général adjoint des Républicains (depuis 2019) - Vice-président de la commission des Affaires sociales du Sénat (2020-23) - Président délégué du groupe d'amitié France-Afrique australe (Zimbabwe) du Sénat - Président délégué du groupe d'amitié France-Asie du sud-est (Singapour) du Sénat - Président du groupe d'amitié France-Mongolie du Sénat - Président du groupe d'études Handicap du Sénat - Vice-président délégué de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) - Vice-président délégué du groupe Les Républicains du Sénat - Membre du Haut conseil du financement de la protection sociale - Membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées

Délégations

► **Dominique VERIEN** devient présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat.



Ingénieure en travaux publics - Née le 29 août 1965 - École spéciale des travaux publics (ETP) - Formation complémentaire en qualité environnementale du bâtiment - Ingénieure chez Colas (1990-94) - Fondatrice et gérante de Priane Ingénierie, bureau d'études en voirie et réseaux divers (VRD) à Rungis, puis à Ivry (1994-2002) - Directrice commerciale d'OTCI, bureau d'études Bâtiments et VRD à Rungis (2002-04) - Fondatrice et gérante d'Exprimme, bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage à

Rungis et Saint-Sauveur-en-Puisaye (2004-10) - 1^{ère} adjointe au maire (2008-14), maire (2014-18), puis conseillère municipale (depuis 2018) de Saint-Sauveur-en-Puisaye - Présidente de l'Association des maires ruraux de l'Yonne (2014-18) - Directrice commerciale de Sedri, bureau d'études en restructuration d'immeubles de bureaux à Saint-Ouen (2010-13) - Conseillère régionale de Bourgogne (2012-15), puis de Bourgogne-Franche-Comté (2015-18) - Déléguée départementale (2013-16), puis présidente (depuis 2016) de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) de l'Yonne - Sénatrice UC de l'Yonne - Élu au Sénat en 2017 et en 2020 - Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat (2020-23) - Membre de la commission des Lois du Sénat

► **Olivier RIETMANN** devient président de la délégation sénatoriale aux entreprises.



Né le 22 novembre 1971 - BTS de conception Produits industriels - Équivalence professionnelle DESS de gestion de patrimoine - Brevet professionnel de responsable agricole - Ingénieur patrimonial pour une compagnie d'assurances (1994-2002) - Conseiller privé en banque (2002-04) - Exploitant agricole, éleveur engraisseur de bovins (2005) - Maire de Jussey (2015-20) - Conseiller départemental de la Haute-Saône (depuis 2015) - Sénateur LR de la Haute-Saône - Élu au Sénat en 2020 - Membre de la commission des Affaires économiques du Sénat

► **Christine LAVARDE** devient présidente de la délégation sénatoriale à la prospective.



Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts - Née le 16 octobre 1984 - ENPC - EHESS - Ensae - ENS Cachan - Architecte de données de gestion à la direction du centre de production des données de gestion au sein du groupe Renault SA (2008-09) - Adjointe à la cheffe de la Mission Intermodalité Fret à la direction des Services de transport de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (2009-10) - Cheffe du département Dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et aux consommateurs à la Commission de régulation de l'énergie (2011-15) - Rapporteuse extérieure à la 7^{ème} chambre de la Cour des comptes (2015-17) - Conseillère municipale déléguée (2008-14 et depuis 2018), adjointe au maire (2014-17), puis conseillère municipale (2017-18) de Boulogne-Billancourt - Conseillère territoriale de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest - Conseillère métropolitaine du Grand Paris - Sénatrice LR des Hauts-de-Seine - Élu au Sénat en 2017 et 2023 - Vice-présidente de la commission des Finances du Sénat (2020-23) et de la délégation sénatoriale à la prospective (2020-23) - Membre de la commission des Finances du Sénat - Rapporteuse spéciale du budget Écologie, développement et mobilité durables au Sénat - Membre de la commission des Affaires européennes du Sénat - Présidente du groupe d'amitié France-Liban du Sénat - Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) - Membre du Comité stratégique de la société du Grand Paris - Membre du Conseil de l'immobilier de l'État

Groupes politiques

► **Cécile CUKIERMAN** a été élue présidente du groupe CRCE-Kanaky. Elle succède à **Eliane Assassi**, qui occupait ces fonctions depuis 2017.



Enseignante - Née le 26 avril 1976 - Maîtrise d'histoire médiévale byzantine - Au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (1998-2000) - Conseillère régionale de Rhône-Alpes (2004-15) - Adjointe au maire d'Unieux (2008-11) - Sénatrice CRCE-Kanaky de la Loire - Élu au Sénat depuis 2011 - Vice-présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat (2017-20) - Vice-présidente du groupe Ruralités au Sénat (depuis 2018) - Porte-parole du PCF (depuis 2018) - Membre de la commission permanente du conseil régional

d'Auvergne-Rhône-Alpes (2016-21) - Vice-présidente de la commission des Lois du Sénat - Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective - Présidente déléguée du groupe d'amitié France-Europe du Nord (Danemark) du Sénat - Membre du Conseil national de la montagne - Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

► **Maryse CARRÈRE** a été élue présidente du groupe RDSE. Elle succède à **Jean-Claude REQUIER**, qui occupait ces fonctions depuis 2017.

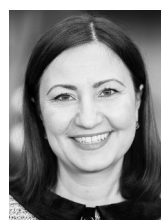


Cadre territorial - Née le 8 avril 1967 - Maire (2001-17), puis conseillère municipale (2017-20) de Lau-Balagnas - Ancienne vice-présidente, puis déléguée communautaire (2017-20) de la communauté de communes Pyrénées-Vallées des Gaves - Conseillère technique au cabinet du président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées (2011-16) - Sénatrice RDSE des Hautes-Pyrénées - Élu au Sénat en 2017 et 2023 - Présidente de la mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse - 1ère vice-présidente du groupe RDSE au Sénat (2021-23) - Vice-présidente de la commission des Lois du Sénat (2020-23) - Membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale - Présidente du groupe d'amitié France-Pays andins du Sénat - Membre du conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires - Conseillère départementale des Hautes-Pyrénées

UNION EUROPÉENNE

Commissaires européens

► **Iliana IVANOVA** est désignée commissaire européenne en charge de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse. Elle succède à **Mariya Gabriel**, nommée vice-Première ministre de la Bulgarie, ministre des Affaires étrangères.



Née le 14 septembre 1975 - Nationalité : Bulgare - Master de relations économiques internationales - Master de finances internationales à la Thunderbird School of Global Management de Phoenix (États-Unis) - Experte d'État et coordinatrice d'institutions financières internationales au ministère bulgare de l'Agriculture (1999-2002) - Analyste financière chez Vital Processing Services à Phoenix (2004-06) et chez Countrywide Home Loans à Dallas (2006) - Analyste d'investissement chez Beal Banque (2005) - Consultante au sein du groupe commercial de Clayton et contrôleur financier chez Ericsson à Dallas (2006) - Membre du conseil municipal de Sofia (2007-12) - Députée bulgare au Parlement européen (2009-12) - Vice-présidente de la délégation pour les relations avec la République populaire de Chine du Parlement européen (2009-12) - Vice-présidente de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen (2012) - Membre du collège de la Cour des comptes européenne (2013-23)

► **Wopke HOEKSTRA** est désigné commissaire européen en charge de l'action pour le climat. Il succède à **Frans Timmermans**, vice-président exécutif pour un Pacte vert européen, commissaire européen chargé de la politique d'action sur le climat depuis 2019.



Né le 30 septembre 1975 - Nationalité : Néerlandaise - Études de droit à l'université de Leyde - Cours de droit et d'économie à l'université Luiss (Rome) - MBA - Inseed - A la direction commerciale de la société Shell (Berlin, Hambourg et Amsterdam) (2004-06) - Au sein de McKinsey (2006-17) - Sénateur à la Eerste Kamer (2011-17) - Ministre néerlandais des Finances (2017-22) - Vice-Premier ministre, ministre néerlandais des Affaires étrangères (2022-23) - Chef politique de l'Appel chrétien-démocrate (APC) (2021-23)

Député européenne

► **Laurence SAILLIET** devient députée française (PPE) au Parlement européen. Elle succède à **Agnès Evren**, élue sénatrice LR de Paris.



Diététicienne-nutritionniste - Née le 1er mars 1973 - Nutritionniste en cabinet libéral à Pau, Barcelone et Paris (1997-2013) - Présidente de la commission Communication au Medef Béarn-et-Soule, membre du comité exécutif et du conseil d'administration (2005-07) - Conseillère politique au cabinet d'Eric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique (2011-12) - Consultante Stratégie entreprises en cabinet (2013-18) - Porte-parole des Républicains (2017-19) - Membre du bureau politique de l'UMP, puis des Républicains (2011-19) - Membre du comité des finances des Républicains (2015-18) - Présidente de LMCVIC Conseil et éditorialiste-chroniqueuse politique (2019-23) - Conseillère Communication, stratégie, relations entreprises et grands comptes au Secrétariat général de la Garde nationale (mai-sept 2023) - Membre de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen

ÉNERGIE

ADEME

► **Patricia BLANC** et **Baptiste PERRISSIN-FABERT** sont respectivement nommés directrice générale déléguée en charge des opérations et directeur général délégué en charge de l'expertise de l'Ademe.



Patricia BLANC - Ingénieure générale des mines - Née le 29 janvier 1972 - Polytechnique - ENSMP - Cheffe de la division du développement industriel et technologique à la direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire) de Lorraine et chargée de mission Développement économique auprès du préfet de la région Lorraine (1997-2000) - Cheffe du bureau de la pollution atmosphérique, des équipements énergétiques et des transports à la direction de la Prévention des pollutions et des risques du ministère de l'Écologie et du Développement durable (2000-03) - Cheffe du secteur Industrie, recherche, société de l'information, télécommunications, poste, énergie, environnement au Secrétariat général aux affaires européennes (2003-05) - Cheffe du service de l'environnement industriel à la direction de la Prévention des risques du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (2005-08) - Cheffe du service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement (2008-13), puis directrice générale (2012-15) à la direction générale de la Prévention des risques - Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (2016-21) - Directrice de cabinet de Bérandère Abba, secrétaire d'État à la Biodiversité (2021-22) - Inspectrice générale de l'environnement et du développement durable (2022-23)



Baptiste PERRISSIN-FABERT - Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts - Né le 4 décembre 1983 - ENS Cachan - AgroParisTech - Engref - Doctorat en économie sur le financement de la transition énergétique - Chercheur associé au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired) (2007-08) - Chargé de mission auprès de Dominique Bureau au Conseil économique pour le développement durable au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2009-10) - Consultant auprès du Chief Economics du réseau Développement durable à la Banque mondiale (2010) - Chercheur au Cired (2010-13) - Économiste du climat au commissariat général au Développement durable au sein du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2013-16) - Chef de projet Économie du développement durable chez France Stratégie (2016-17) - Conseiller aux cabinets de Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire (2017-18) et de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire (2017-19) - Directeur de cabinet de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire (2019-20) - Directeur adjoint de cabinet d'Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire (2019-20) - Directeur exécutif de l'Expertise et des Programmes de l'Ademe (2021-23) - Directeur général délégué (par intérim) de l'Ademe (2022-23)

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées



BON DE COMMANDE

REV23

Je commande Le Trombinoscope 2023/2024 (parution automne 2023) et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays

Tél. : Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr
www.trombinoscope.com



Métropole
du Grand Paris

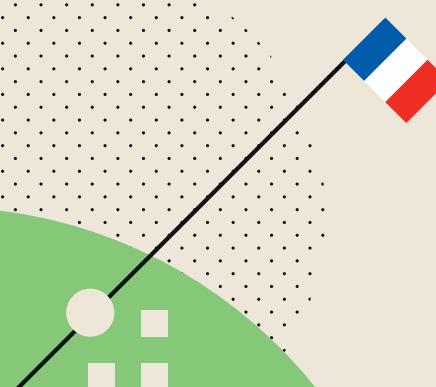
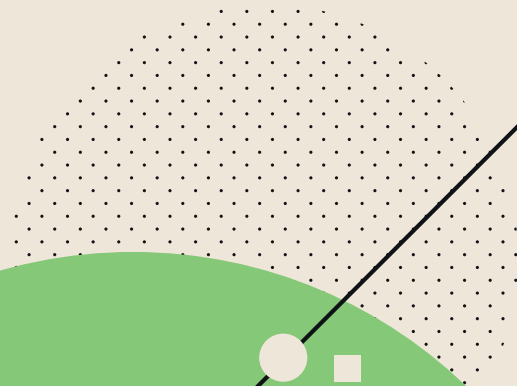
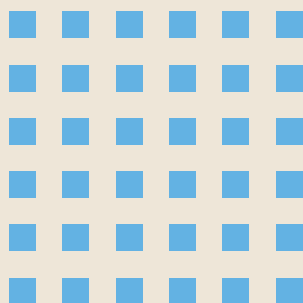
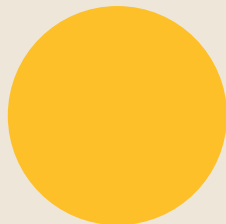
UNE HISTOIRE D'AVENIR



Renforcer l'attractivité dans la Métropole du Grand Paris, premier centre économique d'Europe. La Métropole du Grand Paris a su s'imposer sur la scène internationale comme une Métropole attractive et accueillante, capable d'enclencher et faire vivre des initiatives économiques, touristiques, sportives, architecturales et culturelles qui rayonnent au-delà des frontières. Engagée notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, elle construit le Centre Aquatique Olympique, un équipement sportif exemplaire, que découvriront des milliers de visiteurs dès 2024 et qui bénéficiera aux Métropolitains après les Jeux.

www.metropolegrandparis.fr





2023 105^e CONGRÈS DES MAIRES
ET PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE
PARIS — 21 - 23 NOVEMBRE 2023

**COMMUNES
ATTAQUÉES
RÉPUBLIQUE
MENACÉE**

